

Compte rendu du Conseil d'administration de l'Université PSL Jeudi 14 décembre 2023

Le Président souhaite la bienvenue et propose qu'un prochain Conseil d'administration se tienne à ParisSanté Campus et un autre à Amyot. Il souhaite la bienvenue à deux nouveaux administrateurs :

- Mme Alexandra SZPNER, représentante de la Région Ile-de-France, en remplacement de Madame CARRERE GEE, élue sénatrice. Mme SZPNER témoigne de la volonté de la Région d'accompagner le développement de l'Université PSL.
- Michel HOCHMANN, nouveau Président de l'EPHE-PSL. Michel HOCHMANN rappelle avoir pris ses fonctions depuis un mois et déclare vouloir poursuivre l'intégration de son établissement dans PSL.

Concernant les pouvoirs et procurations des membres, il est à noter que :

- L'Observatoire de Paris-PSL est représenté par Didier TIPHENE
- Le CNRS est représenté par Christophe GIRAUD
- INRIA est représenté par Eric FLEURY
- L'INSERM est représenté par Paul-Henri ROMEO
- Le rectorat est représenté par Jérémie LOUSSOUARN
- L'INSP par Jérôme LARTIGAU
- L'EFEO par Cécilia MENDES

- Vincent CROQUETTE détient la procuration de Sylvie CORREARD
- Cédric DALMASSO détient les procurations de Nathalie VIEIRA et Cécile FALCON
- Luc FOURNIAL détient la procuration d'Océane MASCARO
- Vincent LAFLECHE détient la procuration de Ronan STEPHAN
- Christian LERMINIAUX détient les procurations de Michelle BUBENICEK et de Marie-Christine LEMARDELEY
- El Mouhoub MOUHOUD détient la procuration de Sandy OUVRIER
- Samuel PINAUD détient la procuration de Philippe MAYOL
- Denis ROUSSET détient les procurations de Jean-Philippe THIELLAY et de M. MALPANGOTTO
- Frédéric WORMS détient la procuration de Thomas RÖMER
- Alain FUCHS détient les procurations de Jean-Luc BEYLAT et de Dominique DEVILLE DE PERIERE.

Le quorum est atteint.

Point d'information : lancement des démarches d'intégration de l'ENSAD et de Paris Malaquais en tant qu'établissements-composantes de l'Université PSL.

Le point porté à l'ordre du jour est informatif.

Le Président informe les administratrices et administrateurs du lancement des démarches d'intégration de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs et de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture Paris Malaquais au sein de l'Université PSL.

L'ENSAD et l'ENSA Paris Malaquais sont actuellement partenaires de l'Université, au sens de l'article 5 des statuts. Les liens qui les unissent à PSL sont solides et leur intégration dans PSL ouvre de grandes opportunités en termes de recherche et de formation, à commencer par la constitution d'un pôle design/ingénierie/architecture de tout premier plan.

Conformément aux statuts, les directeurs respectifs ont officiellement adressé une demande d'intégration au Président de l'Université PSL. Leur démarche a été approuvée par le Ministère de la Culture et de la Communication, leur tutelle, ainsi que par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, tutelle de l'Université PSL. Leurs demandes d'adhésion ont été présentées au Directoire qui les a approuvées à l'unanimité ; la délibération est disponible sur le drive de la séance.

Leur adhésion suppose une actualisation des statuts, en particulier de l'article 2 qui liste les établissements-composantes de l'Université. Ce travail est en cours, avec l'aide juridique d'un Conseiller d'Etat.

Les statuts, une fois adaptés, seront soumis pour vote aux administratrices et administrateurs de l'Université, en même temps que la demande d'intégration des deux établissements.

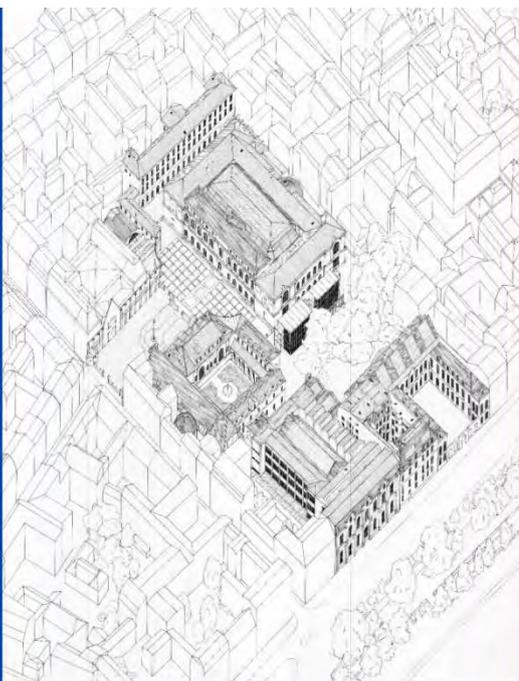
Il demande aux deux directeurs de bien vouloir présenter leur établissement et les raisons qui les poussent à vouloir intégrer l'Université PSL.

- **Présentation de l'ENSA Paris-Malaquais**

L'École d'architecture Paris-Malaquais

- Héritière de la section architecture des BeauxArts, présente sur le site de la rue Bonaparte depuis 1817 et créée dans sa forme actuelle par décret en janvier 2001
- Appartient au réseau des 20 écoles nationales supérieures d'architecture, sous double tutelle du ministère de la Culture et du MESRI
- Partenaire depuis juin 2020 de l'Université PSL (Paris Sciences & Lettres)
- Les activités de l'école se déploient sur le site Bonaparte dans le VI^e arrondissement, site historique partagé avec les BeauxArts de Paris, avec une annexe à proximité immédiate au 1 rue Jacques Callot
- Le site intègre, outre les salles de cours et bureaux administratifs, 3 ateliers (fabrication, informatique, photo/vidéo) et la bibliothèque d'architecture Michel Rebut-Sarda





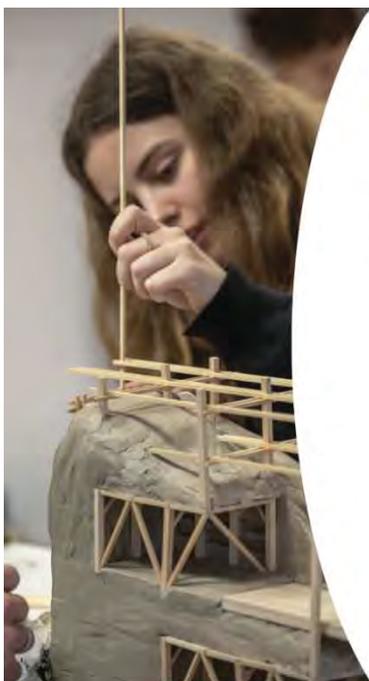
Représentation du site Bonaparte

Dessin de Grégoire Chiriac
Licence 1, 2020



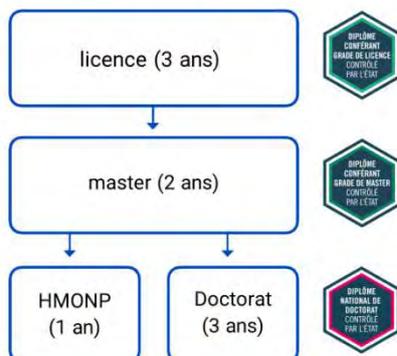
Effectifs

- Plus de 1000 étudiants, répartis de la façon suivante :
 - ✓ environ 150 étudiants par année dans les cycles licence et master
 - ✓ en moyenne 80 étudiants internationaux en mobilité entrante à l'école
 - ✓ en moyenne 80 étudiants en mobilité sortante dans des universités étrangères
 - ✓ plus de 30 doctorants
 - ✓ plus d'une centaine d'étudiants habilités HMONP chaque année
- Près de 90 enseignants-chercheurs et environ 200 intervenants professionnels extérieurs
- Une quarantaine d'agents administratifs et techniques



Organisation des études

- Les études s'articulent autour du schéma licence - doctorat (LMD) avec 3 cycles supérieurs.
- Chaque année est découpée en 2 semestres :
 - ✓ 1^{er} semestre : fin septembre > fin janvier
 - ✓ 2^e semestre : début février > fin juin



Admissions 2023-2024

- Admission au niveau Bac
- Via Parcoursup (+ quelques candidats extras communautaires) :
 - ✓ près de 4000 candidatures sur la plateforme
 - ✓ 600 candidats reçus en entretien individuel
 - ✓ 108 étudiantes et étudiants admis en licence 1 en 2023/2024 :
 - ✓ 70 % de filles
 - ✓ 30 % de garçons
- Autres procédures d'admission (à la marge) :
 - ✓ DPE : dispense partielle d'études ou équivalence
 - ✓ Transferts depuis d'autres écoles d'architecture





Un pôle de recherche en architecture reconnu

- Une place importante est accordée aux 3 unités de recherche de l'école dont les travaux irriguent les enseignements :
 - ✓ laboratoire ACS « Architecture, Culture et Société XIXe-XXIe siècles » (UMR CNRS AUSSER 3329), avec pour axes de recherche principaux : l'architecture de l'habitation et les modes de vie aujourd'hui ; l'histoire de l'architecture du XX^e siècle ; la forme urbaine et la conception architecturale ; l'architecture, la culture et la production intellectuelle ;
 - ✓ laboratoire GSA « Géométrie, Structure, Architecture », avec pour axes de recherche principaux : la morphologie structurale et la culture constructive ;
 - ✓ laboratoire LIAT « Infrastructure, Architecture, Territoire », avec pour axes de recherche principaux : l'analyse des contextes (villes, territoires, paysages) marqués par les aménagements d'infrastructures et de grands équipements.
- 65 % enseignants de l'école sont accueillis dans une équipe de recherche, dont 45 % dans l'un des 3 laboratoires de l'école.
- Les enseignants-chercheurs HDR encadrent en moyenne une trentaine de doctorants préparant un doctorat spécialité architecture.



Malaquais partenaire de PSL depuis 2020

- Rattachement à deux écoles doctorales :
 - ✓ Lettres Art Sciences Humaines et Sociale de l'Ecole normale supérieure – PSL
 - ✓ Ingénierie des Systèmes, Matériaux, Mécanique, Energétique de Mines – PSL
- Participation à l'AMI Grands Programmes de recherche (2025-2029)
- Conventions avec :
 - ✓ Mines Paris – PSL
 - ✓ Armines
 - ✓ Institut Louis Bachelier (partenaire de PSL)
 - ✓ EnsAD (partenaire de PSL)
- Discussion en cours avec Paris-Dauphine – PSL
- Participation à la Chaire PSL Ville-Métabolisme
- Participation active aux PSL weeks
- Adhésion aux services mutualisés support : Santé ; Cellule d'écoute et de veille ; Vie étudiante (sport, welcome desk, accueil logement)
- Participation au réseau PSL-Explore de documentation et diffusion des savoirs



Nouveau projet d'école et intégration dans PSL

L'école veut s'engager concrètement, notamment grâce à son intégration à PSL, dans les directions suivantes :

- Recherche :
 - ✓ Créer des programmes de recherche transversaux
 - ✓ Développer le doctorat en architecture sous des formats alternatifs : par la création / le projet / sur travaux, afin d'en permettre l'accès aux architectes praticiens
 - ✓ Donner de l'ampleur au dispositif Cifre : Conventions industrielles de formation par la recherche
- Enseignement :
 - ✓ Permettre à chaque étudiant de compléter son parcours par l'obtention d'une mineure dans un autre établissement, prioritairement de PSL (idée de PFE augmenté)
 - ✓ Développer les possibilités de double diplôme transdisciplinaire
 - ✓ Forger des partenariats académiques internationaux étendus : mobilités d'étudiants et d'enseignants et double diplôme international
 - ✓ Développer l'enseignement en anglais
 - ✓ Créer des modules de formation continue

Plusieurs administrateurs se réjouissent de la perspective d'intégration de l'ENSA Paris Malaquais et rendent compte des liens existants et à venir, mais aussi des complémentarités de cette école avec leurs établissements en termes de recherche et de formation (ex : master immobilier, diplôme d'ingénieur architecte, lien avec Armines). Le Président rappelle qu'il est fréquent, à l'étranger, que les écoles d'architecte soient intégrées à des universités. Le fait est rare en France.

- Présentation de l'ENSAD

**École
des arts
décoratifs
paris**

**1766
-2024
plus de
250 ans
au service
De l'utile
et du beau**



<p>1766</p> <p>Fondation de l'École gratuite de dessin par lettres patentes du roi Louis XV.</p>	<p>1823</p> <p>l'École royale de dessin et de mathématiques en faveur des arts mécaniques</p>	<p>1890</p> <p>Rattachement de l'École spéciale de dessin pour les jeunes filles, fondée par Rosa Bonheur</p>	<p>1925</p> <p>l'École nationale supérieure des arts décoratifs</p>	<p>1928</p> <p>Installation rue d'Ulm dans des bâtiments appartenant à l'État</p>	<p>2004</p> <p>Configuration actuelle du bâtiment par l'architecte Luc Arsène-Henry, le designer Philippe Starck et le paysagiste Pascal Cribier.</p>	<p>2007</p> <p>Création du laboratoire de recherche EnsadLab</p> <p>2012</p> <p>Mise en place du doctorat en art SACRe</p>
---	--	--	--	--	--	--

Ils ont fait l'école des Arts Décos

Michael Amzalag et Mathias Augustyniak M/M (Paris), Philippe Apeloig, Kader Attia, Yacine Ait Kaci, Pénélope Bagieu, Neil Beloufa, Mohamed Bourouissa, Ronan Bouroullec, Nathalie Crinière, Philippe Cazal, Céline Devaux, Kenny Dunkan, Mimosa Echard, Charles Garnier, Jean-Paul Goude, Hector Guimard, Camille Henrot, Pierre Huyghe, Henri Matisse, Annette Messager, Kunihiro Moriguchi – Trésor national vivant, Michel Ocelot, Philippe Quesne, Auguste Rodin, Anri Sala, Claude Sautet, Jérôme Savary, Jacques Tardi, Xavier Veilhan, Martin Veyron, Jeanne Viérial, Yiqing Yin, etc.

Retrouvez l'ensemble et davantage d'informations sur le site internet de l'école www.ensad.fr



Henri Matisse
Obsession d'une femme en bleu
1935



Auguste Rodin
L'Homme qui pense
1902



Les Frères Bouroullec
Des chaises, encore des chaises
2018



Jeanne Viérial



Xavier Veilhan
Survoleurs désagréables
2015



Claude Closky
Déjourné ou pas?
1992

Un bâtiment- forteresse de la pensée et de la création

Restructurée par le designer Philippe Starck en 2004, l'architecte Luc-Arsène Henry et le paysagiste Paoal Cribier, l'École des Arts Déco offre un environnement technique et technologique unique à ses étudiants :

- 2 amphithéâtres
- 1 galerie d'exposition
- 1 bibliothèque riche de 21 000 ouvrages
- 1 matériauthèque mettant à disposition de plus de 5000 échantillons

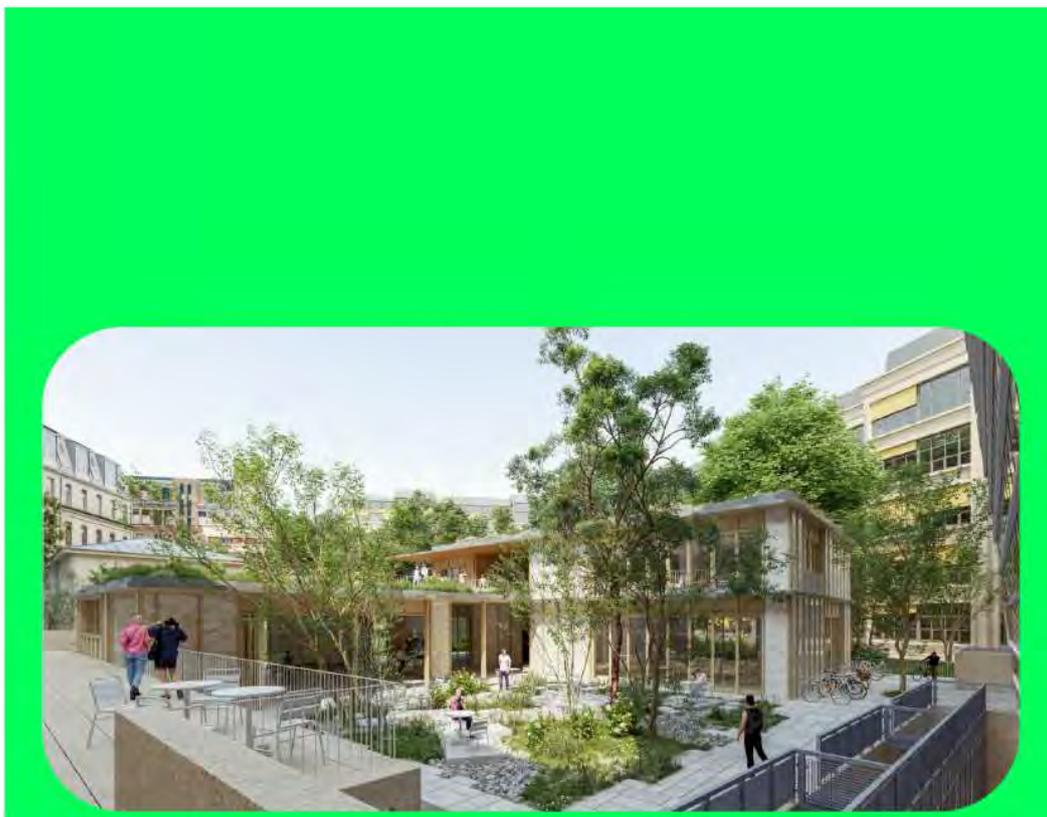


Extension Immobilière

Un manifeste architectural pour expérimenter de nouvelles manières de construire et concevoir

Au terme d'une consultation qui a attiré 109 candidatures, l'agence **LA architecture** a été retenue pour sa proposition qui permet de repenser l'Ecole des Arts Décoratifs à la lumière des enjeux de transition écologique et des nouveaux usages tout en lui ajoutant les fonctions qui lui manquaient.

L'extension immobilière installée dans la cour, en dialogue fort avec le paysage, donnera à l'Ecole une nouvelle physionomie avec 600 m² d'espaces de travail supplémentaires (un atelier d'assemblage, une galerie d'essai, un plateau pédagogique destiné aux grands projets intersectoriels) insérés sous une vaste terrasse



Une Ecole conservatoire-laboratoire des savoir-faire

19 ateliers techniques et technologiques, ouverts aux dix secteurs de formation :

- Maille/tissage
- Vêtement
- impression textile
- Sérigraphie
- Scénographie
- Bois
- gravure,
- Métal
- Robotique
- Animation
- Photo
- audio-vidéo
- Céramique
- Morphostructure
- Maquettes
- pré-presse.



atelier gravure

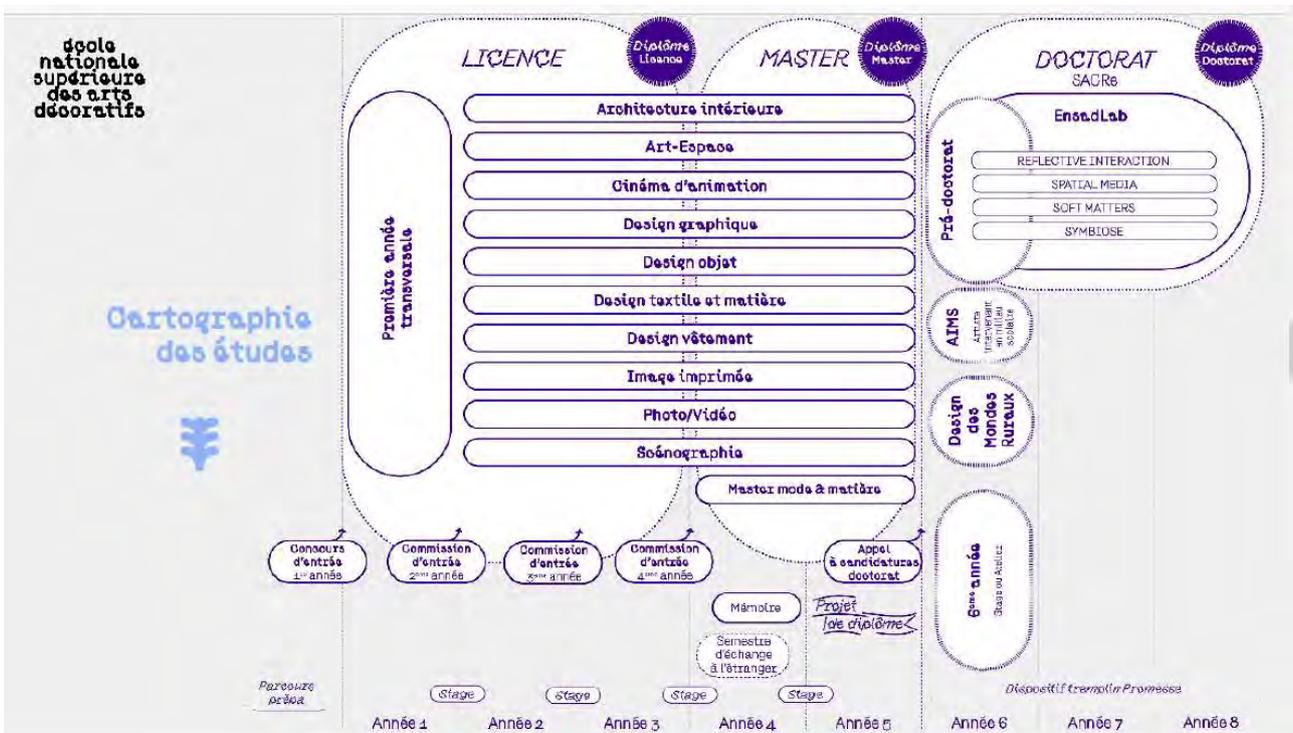


atelier métal



atelier maille tissage

L'École	Concours	Mobilités à l'international	Formation	Ensadlab
800 élèves	3184 Candidats	111 partenariats avec l'étranger	5 ans de formations	4 Groupes de recherche
27% De boursiers	1 Sujet "Matière Première"	102 échanges internationaux dans le cadre de la 4 ^e année.	10 secteurs de spécialisation	1 Doctorat practice based
90% des diplômés de l'École trouvent un emploi correspondant à leur qualification	76 Admis dont	54 étudiants étrangers accueillis à l'École	200 enseignants et intervenants pédagogiques	20 doctorants
	75 Issu.es de ParcoursSup			



Ecole de la Transformation écologique, sociale et solidaire

Premier établissement d'enseignement supérieur à se doter d'un plan de transition écologique en 2019, l'Ecole des Arts Décoratifs s'engage à travers sa pédagogie, sa recherche, ses pratiques, ses partenariats et son fonctionnement quotidien, à faire évoluer les usages, de l'innovation sociale par le design à l'amélioration de la vie quotidienne et des environnements, en passant par l'éthique, l'intérêt général et le soin entendu au sens large.



Journée de la transformation écologique, sociale et solidaire

mardi 21 novembre 2023
9:30 > 17:30

école des arts décoratifs paris



Design des Mondes Ruraux

Design des mondes ruraux est un post-master délocalisé de l'École des Arts Décoratifs à Nontron, en Dordogne, dédié au développement des territoires ruraux par le design et fonctionnant selon un principe de réponse à des problématiques situées, en relation étroite avec les acteurs de terrain.

Le programme fonctionne à la fois comme une résidence, un laboratoire, un bureau d'études et un incubateur



©Victor Corneo

La Renverse

Lancée en 2022 par les Ateliers Médicis et l'École des Arts Décoratifs, La Renverse est une école d'art d'un nouveau genre, dédiée aux talents éloignés des parcours de formation classiques. Adressée à des jeunes âgés de 18 à 25 ans, issus de Seine-Saint-Denis ou des départements voisins, qui expriment une passion ou un talent pour la création, la formation

La Renverse les accompagne pendant un an dans le développement de leur potentiel artistique, afin d'élaborer un projet professionnel ou de reprise d'étude.



@Jérémy Léon



Chaire Ecodesign et Création DECATHLON

En 2022, L'École des Arts Décoratifs s'associe à DECATHLON et crée la Chaire « Ecodesign et création », qui développe pendant trois ans des solutions durables pour faire face, par le design, aux défis environnementaux..



NID, Chaire des Nouveaux Imaginaires du dessin HERMES

Un engagement en faveur de l'enseignement et de la pratique du dessin pour les créateurs de demain. Depuis septembre 2023, et pour une durée de trois ans, le NID, chaire des Nouveaux Imaginaires du Dessin, révèle et accompagne les nouveaux talents de l'art du trait.



Programmation culturelle

Cycles de conférences annuels :

- « Créateur, urgence, climat », en partenariat avec la Fondation Thalie
- « La Mode dans tous ses états », programmé par Emanuele Coccia
- « Promesse »

Expositions :

Paris Design Week, Exposition des Diplômés.es au 35/37, à POUSS, 100% La Villette

Festivals et Biennale

Biennale du Vivant en partenariat avec Libération, l'ENS et le MNHH, Festival We Love Green,



Editions

L'École des Arts décoratifs édite ou co-édite chaque année des publications comme le Livret de l'élève ou le Catalogue des diplômés ainsi que des ouvrages de référence sur l'histoire de l'École et de ses grandes personnalités.

Elle édite également **DECOR**, une revue annuelle dédiée à l'environnement contemporain, qui s'attache à penser la création émergente dans les domaines du design, de la mode, du graphisme, du cinéma ou des arts, de la scénographie ou de l'animation, du textile ou de la photographie.

TRANS

Après un nom, **DÉCOR** en 2021, et un adjectif, **VULGAIRE** en 2022, c'est sous le préfixe **TRANS**, dans tous ses états, que se place la troisième revue de l'École des Arts Décoratifs.



Revenant sur la modification des statuts nécessitée par cette intégration, un élu renouvelle son souhait de renforcer la représentation des élus étudiants au sein du conseil d'administration de l'Université PSL et demande ce qu'il en est à l'heure actuelle de l'intégration des étudiants de l'ENSAD dans PSL.

L'ENSAD, répond son directeur, est en passe d'intégrer la cellule d'écoute et de veille de PSL. La question d'une meilleure représentativité des étudiants dans les instances de l'ENSAD, jugée actuellement insatisfaisante, comme dans la plupart des écoles d'Art, fait partie des enjeux de la révision des statuts, qui constitue un axe majeur du dernier mandat de l'actuelle direction. Le conseil de la formation et de la vie étudiante, d'ores et déjà mis en place, est paritaire : il comporte le même nombre d'enseignants que d'étudiants.

Le Président ajoute ne pas avoir oublié la demande de l'écu et l'engagement pris lors d'une séance précédente. Le travail précédemment évoqué sur les statuts s'est pour lors penché sur les questions d'échéances ; l'actuel conseil d'administration fonctionnera jusqu'à l'hiver 2025 et les modifications apportées feront l'objet d'un passage en Conseil d'Etat. L'enjeu est à la fois de garantir l'intégration des deux établissements dans des délais raisonnables, mais aussi de se soucier du prochain conseil d'administration et du travail à mener sur sa composition. Un groupe de travail sera mis en place, composé notamment de membres du conseil d'administration. La volonté n'est pas de transformer les statuts en profondeur, dès lors qu'ils fonctionnent, mais de repérer les éventuels points d'amélioration.

Un administrateur salue l'originalité de « la Renverse » : ce dispositif fait écho à la politique d'égalité des chances et de diversité de PSL, qui repose non pas sur des quotas, mais sur des démarches d'accompagnement. Il se déclare en particulier intéressé par la démarche consistant à aller sur place repérer les talents potentiels qui décrochent. Une telle démarche expérimentale recoupe celle, entreprise par son établissement, au niveau du logement, avec l'ouverture d'une nouvelle résidence étudiante à Saint-Ouen qui mixe des étudiants issus d'horizons divers. Il se déclare ouvert à une mutualisation des réflexions et des forces sur le sujet. Une administratrice témoigne, elle aussi, de son intérêt pour les questions liées au décrochage scolaire. Le Directeur de l'ENSAD propose

de lui envoyer des éléments et évoque la possibilité d'étendre le dispositif à d'autres disciplines. Il propose à la Conseillère régionale de prendre rendez-vous.

Le Président les remercie.

I. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration de l'Université PSL du 12 octobre 2023

Le compte-rendu n'appelle pas de correction.

Il est adopté à l'unanimité.

II. POINTS DELIBERATIFS

A. Gouvernance

➤ A1 Actualisation des stratégies pluriannuelles de l'Université PSL

La stratégie de l'Université PSL se déploie à travers des stratégies pluriannuelles sectorielles, qui sont, chaque année, actualisées et assorties de jalons dessinant une trajectoire à court, moyen et long termes. Les établissements-composantes participent à leur élaboration et contribuent à leur mise en œuvre.

Via la Lettre d'Orientation Budgétaire, ces stratégies servent de base à la construction budgétaire et structurent le dialogue de gestion avec les établissements, qui débouche sur le budget initial de l'Université.

Pour la première année, une stratégie des services en appui est proposée, qui englobe l'organisation, la communication, la convergence informatique et les ressources humaines. Ces stratégies, discutées dans les comités *ad hoc* et validées en Directoire le 5 décembre, ont été transmises en amont de la séance. Le Président ouvre le débat.

Un élu, qui souligne son attachement à la vie étudiante, estime la stratégie ambitieuse. Les PhD tracks, mentionnés dans la stratégie formation, devraient selon lui être aussi ouverts aux SHS, ce qui, répond le Directeur des formations, est formellement le cas : le dispositif fonctionne sur la base du volontariat et les rencontres avec les porteurs de programmes gradués sont l'occasion de rappeler à tous son existence.

Un élu informe les nouveaux administrateurs de l'existence du blog « démocratie et intérêt général au cœur de PSL » et les invite à le consulter. Concernant la recherche, il souhaiterait une présentation annuelle en Conseil d'administration des projets sélectionnés, notamment les grands programmes PSL (typologie, orientations, etc.). Il demande quels appels à projets peuvent être traités par le service d'aide et d'appui au projet (SAAP) et comment la démarche s'articule aux services existant déjà dans les établissements. Le Vice-président Recherche rappelle que la sélection des grands programmes est en cours. Les candidats ayant répondu à l'appel à manifestation d'intérêts lancé au mois de décembre 2022 ont été auditionnés par un comité de sélection, puis le Directoire a présélectionné 20 projets. Ces derniers ont été succinctement présentés au Sénat académique. Les porteuses et porteurs ont désormais jusque début janvier 2024 pour remettre leurs projets complétés, lesquels seront soumis à des experts internationaux (à raison de 3 experts par projet). Les rapports seront transmis au comité recherche d'ici le printemps 2024 ; ce dernier fera des propositions au Directoire, lequel

arbitrera. Les projets sélectionnés seront alors présentés au Conseil d'administration. Le SAAP concerne tous les types de projets : publics, privés ou mixtes. Il ne concerne que le montage des projets (ex : ERC, contrats de recherche partenariale), pas la gestion qui demeure du ressort des établissements. Chaque laboratoire aura un interlocuteur identifié au sein du SAAP. Un administrateur ajoute que le SAAP est un service de proximité.

Concernant la stratégie internationale, un élu demande des précisions sur les relations avec l'institut Max-Planck, qui est une structure extra universitaire et façon plus générale avec toutes les structures extra universitaires. La Vice-présidente internationale répond que la stratégie internationale s'appuie sur le comité international où est représenté l'ensemble des établissements. La démarche consiste à identifier la masse critique de partenaires internationaux, de la rationaliser autour d'accords structurants impliquant au moins trois établissements PSL et incluant, par-delà la question des mobilités étudiantes, une dimension recherche forte : à cette dernière fin, PSL a mis en place un outil d'amorçage de recherche, le Global Seed Fund, destiné aux établissements de PSL et aux partenaires internationaux. Les accords-cadres signés par l'Université PSL s'appuient sur les accords déjà signés par les établissements-composantes ; loin de les remettre en cause, ils apportent de la visibilité aux partenariats de façon globale. S'ajoute une approche structurée par pays, via les Commissions mixtes pour la recherche sur le calendrier desquelles PSL s'appuie pour accélérer les partenariats avec les universités ou les structures extra universitaires (dernier exemple : Singapour). UDICE, représentée par l'un de ses membres (PSL pour Singapour et bientôt pour le Royaume-Uni), est désormais invitée à toutes ces commissions.

Revenant sur l'institut Max-Planck, le Président rappelle que le discours récent du Président de la République a soulevé la question du caractère ou non universitaire du CNRS, alors que tous les laboratoires se situent dans les universités. Le CNRS, l'Inserm et INRIA participent à la gouvernance de PSL, eu égard à la présence importante de leurs agents en son sein. Le parallèle avec Max Planck a ses limites : l'institut n'est pas installé dans les universités avec lesquelles il peut avoir des relations contrastées, mais il a ses centres qu'il organise et qu'il finance entièrement pour une durée donnée, immobilier compris. La question, soulevée en France et en Allemagne, porte sur les relations entre les agences de programme et les universités de recherche : les deux pays travaillent actuellement sur une meilleure répartition des rôles. Le sujet sera abordé à l'occasion du renouvellement de la convention entre PSL et le CNRS.

Un élu souhaite une présentation du rôle de PSL dans Udice dans les stratégies recherche et international afin de bien comprendre les positions portées par PSL et par Udice. Le Président donnera suite à sa demande lors du prochain Conseil d'administration.

L'élu demande que la stratégie RSE, par nature transversale, soit dissociée de la stratégie vie étudiante. La Vice-présidente Vie étudiante et Responsabilité environnementale indique dresser avec les établissements un premier état des lieux des actions RSE au niveau de l'Université PSL. A partir de janvier, un schéma directeur sur les questions RSE/RSU sera élaboré, ce qui ira dans le sens d'une politique transverse.

Un administrateur invite à faire le lien entre les stratégies et l'expression budgétaire.

Le Président propose de passer au vote sur ces 6 stratégies.

Les stratégies sont adoptées à la majorité, 4 votes contre.

➤ **A2 Convention de subventionnement de la Fondation PSL par l'Université PSL**

Le Président rappelle que la dotation Idex, autrefois gérée par la Fondation, a été transférée à l'Université à la faveur des statuts de 2020. Ce n'est plus la fondation qui subventionne l'Université, mais l'Université qui participe aux dépenses assumées par la Fondation au titre des activités de l'Université : il s'agit notamment des contrats de personnels, des baux et des dépenses informatiques.

La convention soumise au vote fixe, pour l'année 2023, à six millions neuf cent mille euros ce subventionnement. Ce dernier sera réactualisé courant 2024.

En réponse à un élu, la Directrice Générale des Services confirme que le vote porte bien sur le bilan 2023.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

➤ **A3 Budget initial 2024 de l'Université PSL**

Le budget initial a été validé à l'unanimité par le Directoire et n'a pas fait l'objet de réserve de la part de la tutelle. Le volet dévolu à la documentation a reçu l'avis positif du Conseil de la documentation (unanimité, 7 abstentions).

La commission d'information sur les finances, créée à la demande de plusieurs élus, s'est pour la première fois réunie le 8 décembre pour étudier plus en profondeur ce budget. Le document a été enrichi à la suite de leurs remarques. Une formation sur les finances avait été proposée aux administratrices et administrateurs début septembre.

Le Directeur Général des Services Adjoint présente le budget initial 2024 de l'Université PSL.

Sommaire

★ **Le Budget initial 2024 de l'Université PSL**

- Les principaux agrégats & le plafond d'emplois
- Les recettes
- Les dépenses

★ **Approche consolidée : Grand établissement + FCS PSL**

★ **Budget agrégé des établissements-composantes**

Principaux agrégats et situation patrimoniale

Le budget 2024 présente des agrégats financiers prévisionnels favorables.

- le résultat comptable prévisionnel est positif : +159k€ ;
- la CAF participe à hauteur de 179k€ au financement de l'investissement ;
- la diminution du fonds de roulement de 1M€ provient principalement de l'équipement informatique prévu dans le cadre de DEMOES et IDEES ;
- la variation de trésorerie est négative à hauteur de 18 M€.

Exercice 2024	Budget initial
Comptabilité budgétaire	
Recettes	78 892 945 €
Dépenses	97 549 439 €
Solde budgétaire	-18 656 494 €
Comptabilité patrimoniale	
Produits	96 532 251 €
Charges	96 373 439 €
Résultat comptable	158 812 €
CAF/IAF	178 812 €

Le niveau de trésorerie de l'établissement évalué à 50M€ au 31/12/2023 permet de faire face au prélèvement sur la trésorerie évaluée, en fin d'exercice 2024 à 31,3 M€.

	Budget N-1	Prévision d'exécution N-1	Budget Initial N
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION ou DIMINUTION	-723 333		-1 017 188
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	2 317 287		17 639 306
Variation de la TRÉSorerIE : AUGMENTATION ou DIMINUTION	-3 040 620		-18 656 494
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	10 600 622	15 058 025	14 040 837
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	4 313 753	-34 994 001	-17 354 695
Niveau de la TRÉSorerIE	6 286 869	50 052 026	31 395 532

Principaux éléments du budget 2024

Budget Grand Etablissement		
ETPT		
Sous plafond	Hors plafond	Total
31	157	188

Budget Grand Etablissement				
DEPENSES				RECETTES
	AE	CP		
Personnel	12 606 262	12 606 262		
Fonctionnement	73 864 460	83 747 177		78 892 945
Investissement	1 196 000	1 196 000		
TOTAL	87 666 722	97 549 439		78 892 945
Solde budgétaire			-18 656 494	

- Le solde budgétaire s'explique par l'avancement des appels à projets pour lesquels on observe un décalage entre le rythme des dépenses et celui des recettes.
- Par ailleurs, la réalisation du contrat d'objectif et de moyen crée également un écart de 1,1M€ pour lesquels une partie des moyens alloués ont été notifiés en 2023.

Plafonds d'emplois

Le plafond d'autorisation d'emplois Etat :

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat (Contrats doctoraux)		112
Poste titre II	PUJ	0,6
	MCF	0,3
	PRAG	2,7
	CPJ	9,0
	BIATSS	9
Transfert poste PETREL HESAM vers		1
Plafond global prévisionnel Etat		135

En 2024, seuls les doctorants du Collège de France sont encore gérés par l'Université ainsi que certains doctorants financés dans le cadre d'appels à projets.

Ainsi, sur la base des 112 CD comptabilisés dans le plafond d'emplois Etat de PSL, **seuls 7,9 ETP seront consommés par le grand établissement, les 104 autres ETP le seront par les établissements-composantes de PSL.**

Pour accompagner cette mesure, les moyens attribués dans le cadre de la SCSP sont transférés vers les établissements-composantes.

Cette charge de 6,9M€ se traduit par une dépense de fonctionnement pour PSL destinée à financer ces emplois.

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat		Emplois financés hors SCSP		Global
			En ETPT		En ETPT		
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	4,0	(1)		4,0	4,0
		CDI			1,0	1,0	1,0
	Non permanents	CDD	9,0		18,4	27,4	27,4
		CD	7,9		4,0	11,9	11,9
	Total EC			20,9		23,4	44,4
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS			-		-	-	-
BIAT OSS	Permanents	Titulaires	4,0	(2)		4,0	4,0
		CDI			6,8	6,8	6,8
	Non permanents	CDD	6,0		126,4	132,4	132,4
Total BiatoSS			10,0		133,2	143,2	
Totaux			30,9	(3)	156,6	187,6	

Le plafond d'emploi Etat est composé d'un professeur d'université, d'un maître de conférence et quatre professeurs agrégés. S'ajoutent les contractuels doctorants du Collège de France, ainsi que quatre personnels administratifs affectés et cinq détachements sur contrat occupant des emplois notifiés.

Les recettes 2024

TOTAL RECETTES	BI 2023	BI 2024	Ecart
Recettes globalisées :	50 521 399 €	78 892 945 €	28 371 546 €
Recettes fléchées :	- €	- €	- €
TOTAL :	50 521 399 €	78 892 945 €	28 371 546 €



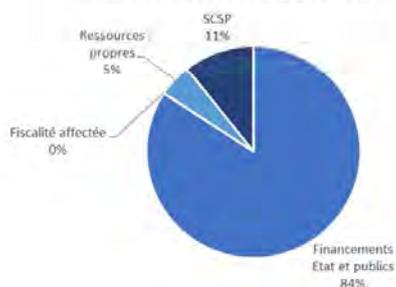
Les recettes 2024

	2023		2024		Variation BI	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Financements Etat et publics	41 017 901 €	66 422 197 €	25 404 296 €			
Fiscalité affectée	31 000 €	43 560 €	12 560 €			
Ressources propres	3 102 234 €	3 968 784 €	866 550 €			
SCSP	6 370 264 €	8 458 405 €	2 088 141 €			
Total général	50 521 399 €	78 892 945 €	28 371 546 €			

➤ L'augmentation observée s'explique essentiellement par le montant des recettes anticipées à hauteur des dépenses (25M€) pour les nouveaux projets déposés mais non encore signés (AMI IA Cluster, CMA Décarbonation, Bachelor of Engineering).

➤ La SCSP ne représente que 11 % des recettes prévues au BI2024.

Répartition des recettes 2024 par origine



Les recettes 2024 – SCSP

SUBVENTION POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC	BI 2023	BI2024	Ecart BI 24/23
Masse salariale doctorants	2 774 625 €	3 203 578 €	428 953 €
Masse salariale autres (revalorisation indemnitaire...)	44 120 €	0 €	-44 120 €
Soutien regroupement	250 000 €	250 000 €	0 €
Dotation fonctionnement	1 600 000 €	1 600 000 €	0 €
Transfert masse salariale titre 2 - RCE	931 540 €	931 540 €	0 €
LPR 2022	54 917 €	0 €	-54 917 €
LPR 2023	35 090 €	402 984 €	367 904 €
LPR 2024	0 €	70 113 €	70 113 €
Actions spécifiques	328 944 €	10 374 €	-318 570 €
Protection sociale complémentaire	560 €		-560 €
Financement des psychologues	60 000 €	60 000 €	0 €
Financement des chaires de professeurs juniors	219 999 €	172 992 €	-47 007 €
Mesures salariales interministerielles	72 469 €	23 714 €	-48 755 €
COMP 2023	0 €	1 733 100 €	1 733 100 €
TOTAL	6 370 264 €	8 458 405 €	2 088 141 €

Le montant de la SCSP s'élève à 8,4 M. Le détail ci-dessous reprend les informations de la pré-notification 2024 (courrier de la DGESIP du 15 novembre 2023).

La SCSP intègre des revalorisations engagées dans le cadre de la Loi de programmation de la recherche (LPR) à hauteur de 473 k€. Les mesures salariales de revalorisation sont compensées à hauteur de 23 714 €. Les Chaires de professeurs juniors (CPJ) de PSL bénéficient d'un financement prévisionnel de 172 k€.

Les recettes 2024 – Financements Etat et Publics

FINANCEMENTS DE L'ETAT ET FINANCEMENTS PUBLICS	BI 2023	BI 2024	Ecart BI 24/23
IDEX	26 852 636 €	26 852 636 €	- €
<i>dont IDEX</i>	17 828 335 €	17 828 335 €	- €
<i>dont labex</i>	9 024 301 €	9 024 301 €	- €
Dotation décennale EUR	1 038 781 €	1 038 081 €	- 700 €
ANR - SFRI ONEPSL-GRP	2 000 000 €	2 000 000 €	- €
ANR - IDEES	1 136 150 €	1 462 500 €	326 350 €
ANR - EELISA	115 668 €	172 256 €	56 588 €
ANR - EELISA 2	- €	707 800 €	707 800 €
ANR - DEMOES	2 239 813 €	- €	- 2 239 813 €
ANR - FINANCEMENT RESSOURCES ET SAVOIRS	125 000 €	- €	- 125 000 €
ANR - EXCELLENCES	2 070 000 €	1 992 666 €	- 77 334 €
ANR - FINANCEMENT CHAIRE DE PROFESSEURS JUNIORS	1 000 000 €	1 200 000 €	200 000 €
ANR - CMA-IA	2 043 326 €	- €	- 2 043 326 €
ANR - CMA-Q	648 000 €	- €	- 648 000 €
ANR - CMA-RP	700 000 €	- €	- 700 000 €
ANR - PUI	- €	4 400 000 €	4 400 000 €
ANR - CMA-SANTENUM	- €	400 000 €	400 000 €
ANR - CMA-SPATIAL	- €	300 000 €	300 000 €
LABELLISATION "SCIENCE AVEC ET POUR LA SOCIÉTÉ"	315 000 €	335 000 €	20 000 €
COMPENSATION ATTENDUE -CONTRATS DOCTORANTS	666 027 €	505 292 €	- 160 735 €
REGION-PEPITE	42 500 €	25 000 €	- 17 500 €
SUBVENTIONS FETE DE LA SCIENCE	25 000 €	15 000 €	- 10 000 €
ANR - PROJETS NOUVEAUX	- €	25 000 000 €	25 000 000 €
RECETTES CROUS	- €	15 968 €	15 968 €
TOTAL	41 017 901 €	66 422 197 €	25 404 296 €

Les financements de l'Etat et les financements publics augmentent de 25,4M€.

Cette variation s'explique par le montant des recettes anticipées à hauteur des dépenses (25M€) pour les nouveaux projets déposés mais encore non signés (AMI IA Cluster, CMA Décarbonation, Bachelor of Engineering).

L'Université PSL a enregistré de nouveaux succès dans le cadre des AAP de l'ANR et de SGPI / France 2030.

- Parmi les nouveaux projets lauréats :
- EELISA n°2 (707 k € de crédits en 2024)
 - CMA Santé numérique (400 k€)
 - CMA Spatial (300 k€)
 - Le Pôle universitaire d'innovation (4.4 M €)

Les recettes 2024- les ressources propres

AUTRES RESSOURCES PROPRES	BI 2023	BI 2024	Ecart BI 24/23
Financement CNRS CPJ 2021	150 000 €	- €	- 150 000 €
Droits d'inscription formation initiale	78 000 €	84 803 €	6 803 €
CVEC	588 640 €	588 640 €	- €
Financement extérieur Contrats doctoraux & postes adm	312 281 €	276 964 €	- 35 317 €
Mise à dispo-Activités complémentaires	127 000 €	127 000 €	- €
Convention contribution abonnements et outils	330 160 €	330 160 €	- €
Pépité-Frais accès Lab	15 000 €	15 000 €	- €
Support informatique - CNSAD	15 972 €	29 000 €	13 028 €
Participation ERP scolarité- PSL	95 221 €	70 000 €	- 25 221 €
Participation établissement cofund	101 400 €	282 995 €	181 595 €
Contributions GIS PSC	1 050 000 €	142 000 €	- 908 000 €
Contributions GRIE PSC	- €	36 275 €	36 275 €
Reversements FunMoocs	20 000 €	20 000 €	- €
Participation établissement dispositif professeurs attachés	160 000 €	319 176 €	159 176 €
Frais d'inscription Programme NOC	- €	198 000 €	198 000 €
Reversements Aides Ukraine	- €	50 000 €	50 000 €
Financement SMD	- €	1 192 054 €	1 192 054 €
Autres	15 000 €	206 717 €	191 717 €
TOTAL :	3 058 674 €	3 968 784 €	910 110 €

Les autres ressources propres sont évaluées à hauteur de 3 968 784 €, ce qui représente une croissance de 28 % par comparaison avec les données du BI 2023.

Focus sur le solde budgétaire déficitaire prévisionnel 2024

	Dépenses	Recettes	Solde budgétaire
DEMOES	2 488 738 €	- € -	2 488 738 €
IDEES	2 015 749 €	1 462 500 € -	553 249 €
EXCELLENCES	3 202 930 €	1 992 666 € -	1 210 264 €
SFRI	2 696 213 €	2 000 000 € -	696 213 €
COMP	2 888 500 €	1 733 100 € -	1 155 400 €
COFUND	643 548 €	282 965 € -	360 583 €
RP ASDESR	299 500 €	- € -	299 500 €
CMA QUANTEDU	379 262 €	- € -	379 262 €
CMA IA	1 556 383 €	- € -	1 556 383 €
NOC	65 000 €	270 500 €	205 500 €
EELISA 2	542 386 €	707 800 €	165 414 €
Total	16 778 208 €	8 449 561 € -	8 328 647 €

On observe un décalage entre le rythme des dépenses et des encaissements.
Certains appels à projets ont fait l'objet d'une avance de trésorerie à la signature du contrat.

EUR	-	-	8 338 308 €
Reversement Part Décennale (2021-2022-2023) Univ	- 2 478 075 €	-	2 478 075 €
Conventions Antérieures Eur Reversements	- 4 398 648 €	-	4 398 648 €
Conventions Eur Reversements	- 1 459 585 €	-	1 459 585 €
Autres conventions antérieures	- 2 000 000 €	-	2 000 000 €
Total général			18 664 955 €

Les conventions concernant les EUR seront mises en œuvre en 2024, les moyens associés sont ouverts sur le budget 2024.

Les dépenses 2024

TOTAL DEPENSES	BI 2023	BI 2024	Ecart 24/23
Autorisations d'engagement (AE) :	43 730 061 €	87 666 721 €	43 936 659 €
Crédits de paiement (CP) :	53 562 019 €	97 549 438 €	43 987 419 €

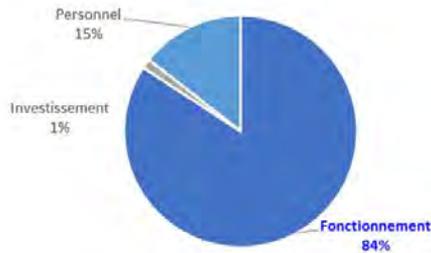


Les dépenses 2024 – les autorisations d’engagements

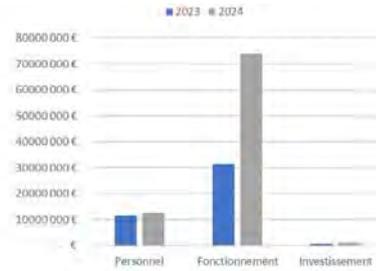
	2023	2024	Variation BI 23/24
Personnel	11 567 364 €	12 606 261 €	9%
Fonctionnement	31 404 364 €	73 864 460 €	135%
Investissement	758 333 €	1 196 000 €	58%
Total général	43 730 061 €	87 666 721 €	100%

Les autorisations d’engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pendant l’exercice, les paiements afférents pouvant intervenir les années ultérieures.

Répartition des AE par enveloppe



Evolution des AE BI 2023 – BI 2024

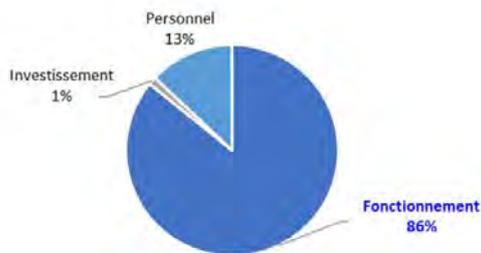


Les dépenses 2024 – les crédits de paiements

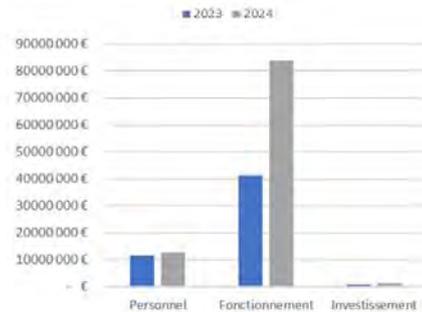
	2023	2024	Variation BI 23/24
Personnel	11 567 364 €	12 606 261 €	9%
Fonctionnement	41 236 322 €	83 747 177 €	103%
Investissement	758 333 €	1 196 000 €	58%
Total général	53 562 019 €	97 549 438 €	82%

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l’exercice

Répartition des CP par enveloppe



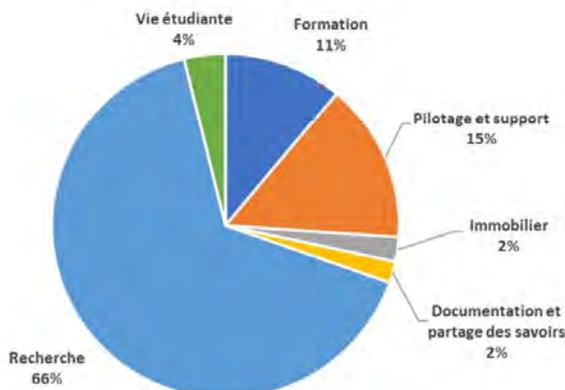
Evolution des CP BI 2023 – BI 2024



Répartition des crédits de paiement par destinations

Les enveloppes suivantes ont été neutralisées afin de mieux refléter les activités du Grand Etablissement:

- les reversements entre PSL siège et la FCS (pilotage & support)
- l'enveloppe des nouveaux projets (25M €)



Les dépenses de personnels 2024

Crédits de personnel :

	Masse salariale 2023	Masse salariale 2024	Variation 2023 - 2024
Contrats doctoraux (Recherche)	750 940 €	466 880 €	- 284 060 €
Rémunérations des personnels CDD CDI	6 673 823 €	7 965 553 €	1 291 730 €
Enseignements	3 215 698 €	3 059 627 €	- 156 070 €
dont heures d'enseignement CPES	700 000 €	658 216 €	- 41 784 €
dont heures d'enseignement SMD	140 000 €	150 800 €	10 800 €
dont masse salariale enseignant	1 910 550 €	2 039 611 €	129 061 €
dont primes et vacations (SFRI, CMA-IA...)	465 148 €	211 000 €	- 254 148 €
Vacations étudiantes - services civiques	77 000 €	85 000 €	8 000 €
Autres vacations			
Mesures interministérielles, transformation de la FP et LPR (indemnité télétravail, protection sociale complémentaire...)	213 740 €	135 000 €	- 78 740 €
Dispositif de professeurs attachés	480 000 €	607 200 €	127 200 €
Médecine du travail	1 500 €	15 000 €	13 500 €
Politique sociale	104 664 €	232 000 €	127 336 €
FIPHP	50 000 €	40 000 €	- 10 000 €
Total Masse salariale :	11 567 365 €	12 606 261 €	1 038 896 €

Dépenses de personnels en crédits de fonctionnement :

	Fonctionnement 2023	Fonctionnement 2024	Variation 2023 - 2024
Contrats doctoraux (Transfert)	6 312 424 €	7 717 497 €	1 405 073 €
Autres (mise à disposition, comp etc.)	717 925 €	2 538 489 €	1 820 564 €
Total fonctionnement :	7 030 349 €	10 255 986 €	3 225 637 €

Total dépenses de personnels	18 597 714 €	22 862 247 €	4 264 533 €
-------------------------------------	---------------------	---------------------	--------------------

Les crédits de masse salariale augmentent de 4 264k€

Cela s'explique principalement par :

- la création de poste dans du COMP (1M€)
- le plein effet de l'ensemble des postes prévus dans CMA (IA 1,3 M€)
- le lancement du projet « ressources propres ASDESR (300k€)
- le développement du dispositif des professeurs attachés (600k€)
- la montée en charge du projet ExcellenceS (250k€)
- les mesures salariales décidées par l'Etat (176k€ en année pleine)
- une enveloppe de 250K€ pour la politique de revalorisation et de primes;

Par ailleurs, la représentation de plus en plus forte des personnels titulaires occupant les postes, 13% en 2024 contre 10% en 2023 entraine une hausse mécanique de la masse salariale due à la cotisation employeur au titre de la pension civile.

Les dépenses de personnels 2024

Total des crédits de personnel + de fonctionnement 22,8M€ :

Poste de dépenses	AE = CP
Contrats doctoraux	8 184 377 €
Personnels administratifs et de santé	10 504 042 €
Personnels enseignants et enseignements (dont professeurs attachés)	3 666 827 €
Vacations administratives	85 000 €
Autres mesures	135 000 €
Actions sociales	287 000 €
Total	22 862 247 €

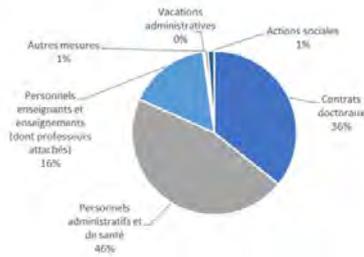
Parmi ces dépenses la masse salariale dédiée aux postes représente 10M€

51% sont financées dans le cadre d'un appel à projet :

	Administratifs	Enseignant	Total général
Aucun financement	30%	3%	33%
Postes financés	43%	8%	51%
Soutien CPJ MESRI	0%	5%	5%
Financements postes - MESRI	8%	3%	11%
Total général	81%	19%	100%

Sur ces 10M€, 23% des moyens sont mis à disposition des établissements-composantes

	Total masse salariale	%	Rappel de l'enveloppe env. totale	Part des MAD env. totale
Administratifs	1 627 688 €	70%	7 965 553 €	20%
CMA IA	325 108 €			
COMP	435 000 €			
Equipex+ IDEE	99 394 €			
IDEES	130 000 €			
PGG	41 657 €			
RP ASDES	299 500 €			
SFRI	297 028 €			
Enseignants / Enseignants che	699 766 €	30%	2 039 611 €	34%
CMA IA	109 956 €			
Financement (MS) MESRI - CPU	589 810 €			
Total général	2 327 454 €		10 005 165 €	23%



Focus sur les contrats doctoraux

Vue d'ensemble

Coûts charges comprises	Fonctionnement	Personnel	Total
Contrats doctoraux CDSN ou ressources flechées	764 203 €	183 590 €	947 793 €
Contrats doctoraux - enveloppe MESRI	6 953 284 €	283 290 €	7 236 584 €
	7 717 487 €	466 880 €	8 184 377 €

ETPT	Fonctionnement	Personnel	Total
Contrats doctoraux CDSN ou ressources flechées	30,7	4,0	34,7
Contrats doctoraux - enveloppe MESRI	204,7	7,9	212,6
	235,4	11,9	247,3

Détails par cohorte

Détails par cohorte	2023		2024	
	ETPT	MS	ETPT	MS
Cohorte 2020	44,9	1 508 349 €		
Cohorte 2021	59,6	1 990 832 €	44,8	1 525 354 €
Cohorte 2022	64,0	2 135 633 €	64,0	2 177 683 €
Cohorte 2023	25,7	856 237 €	77,0	2 619 288 €
Cohorte 2024			25,7	874 910 €
prolongation covid	4,3	144 397 €	1,2	39 348 €
Total général	198,5	6 635 449 €	212,6	7 236 584 €

212 ETPT

Enveloppe de 7,2 M€

Les dépenses de fonctionnement 2024

Dépenses de fonctionnement	BI 2023	BI 2024	Ecart 22/23
Autorisations d'engagement (AE) :	31 404 363 €	73 864 460 €	42 460 097 €
Crédits de paiement (CP) :	41 236 321 €	83 747 177 €	42 510 856 €

Crédits de paiement dépenses de fonctionnement	
Services en appui	4 258 782 €
Développement, innovation et entrepreneuriat	4 585 000 €
Formation	6 095 342 €
Relations internationales	1 367 390 €
Recherche et politique documentaire	28 887 162 €
Vie étudiante et responsabilité sociale	1 153 500 €
Total	46 347 177 €
Auxquels s'ajoutent les dépenses transverses	37 400 000 €
Total en CP fonctionnement	83 747 177 €



Les dépenses d'investissement 2024

INVESTISSEMENT	BI 2023	BI 2024	Ecart 24/23
Autorisations d'engagement (AE) :	507 000 €	1 196 000 €	689 000 €
Crédits de paiement (CP) :	507 000 €	1 196 000 €	689 000 €

	2023		2024	
	AE	CP	AE	CP
DSI	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €
DEMOES	723 333 €	723 333 €	840 000 €	840 000 €
EXCELLENCES			321 000 €	321 000 €

Éléments consolidés

Grand Etablissement – Fondation PSL



Tableau 2024 des autorisations budgétaires consolidé

Budget Grand Etablissement			
	DEPENSES		RECETTES
	AE	CP	
Personnel	12 606 262	12 606 262	
Fonctionnement	73 864 460	83 747 177	78 892 945
Investissement	1 196 000	1 196 000	
TOTAL	87 666 722	97 549 439	78 892 945
Solde budgétaire		-18 656 494	

Budget FCS			
	DEPENSES		RECETTES
	AE	CP	
Personnel	6 321 872	6 321 872	
Fonctionnement	14 481 651	16 432 485	20 682 177
Investissement	1 199 000	1 199 000	
TOTAL	22 002 523	23 953 357	20 682 177
Solde budgétaire		-3 271 180	

Présenté en dépenses et en recettes à titre informatif

Budget PSL			
	DEPENSES		RECETTES
	AE	CP	
Personnel	18 928 134	18 928 134	
Fonctionnement	88 346 111	100 179 662	99 575 122
Investissement	2 395 000	2 395 000	
TOTAL	109 669 245	121 502 796	99 575 122
Solde budgétaire		-21 927 674	

Tableau des emplois 2024 consolidé

Budget Grand Etablissement			Budget FCS			Budget consolidé		
ETPT			ETPT			ETPT		
Sous plafond	Hors plafond	Total	Sous plafond	Hors plafond	Total	Sous plafond	Hors plafond	Total
31	157	188		102	102	31	259	290

Répartition des ETPT (hors contrats doctoraux) par origine de financement :

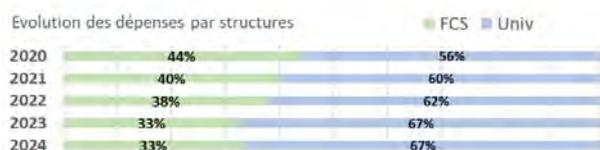
Carto - financement2	FCS	Univ	Total général
Aucun financement	52	55	107
AAP	51	98	149
Soutien MESRI - CPJ		9	9
Soutien MESRI		14	14
Total général	102	176	278

Catégorie2	ETPT
Administratifs	244
Enseignant	34
Doctorants	12
Total général	290

Masse salariale consolidée – BI 2024

	Université	Fondation	Total général
CONTRATS DOCTORAUX	466 880 €		466 880 €
ENSEIGNANTS	3 666 827 €	350 261 €	4 017 088 €
MS POSTES ENSEIGNANT	2 039 611 €	330 261 €	2 369 872 €
DIRECTEURS ACADEMIQUES	68 000 €		68 000 €
PROFESSEURS ATTACHES	607 200 €		607 200 €
REFERENTIEL ENSEIGNANT - PRIMES FONCTIONNELLES - COORDINATION	143 000 €	20 000 €	163 000 €
VACATIONS ENSEIGNEMENTS	809 016 €		809 016 €
Administratifs	7 884 253 €	5 709 913 €	13 594 167 €
MS POSTES ADMINISTRATIF	7 664 253 €	5 694 913 €	13 359 167 €
MESURES SPECIFIQUES	135 000 €	15 000 €	150 000 €
VACATIONS ADMINISTRATIVES	85 000 €		85 000 €
POLITIQUE SOCIALE	287 000 €	133 000 €	420 000 €
POLITIQUE SOCIALE	287 000 €	133 000 €	420 000 €
REVALORISATION (GVT) - MESURES SALARIALES	301 300 €	128 700 €	430 000 €
REVALORISATION (GVT) - MESURES SALARIALES	301 300 €	128 700 €	430 000 €
Total général	12 806 261 €	6 321 874 €	18 928 135 €

Le périmètre des activités gérées par la Fondation PSL diminue au bénéfice de celui de l'Université



Budget agrégé

PSL Etablissements-composantes



Tableau 1 : les emplois

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP	Global
			En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	917	65	982
		CDI	115	24	139
	Non permanents	CDD	245	463	708
		Contrats doctoraux	146	366	512
S/total EC			1 423	918	2 340
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS			853	-	853
BIATSS	Permanents	Titulaires	959	86	1 045
		CDI	180	166	347
	Non permanents	CDD	165	656	821
S/total Biats			1 304	908	2 212
Totaux			3 579	1 826	5 405
Totaux dont ENSAD Paris PSL et ENSA Paris-Malaquais			3 749	1 844	5 593

BI 2024	ETPT	%
Titulaires	2 879	53%
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	982	18%
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS	853	16%
BIATSS	1 045	19%
Non titulaires	2 526	47%
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	1 359	25%
BIATSS	1 167	22%
Total	5 405	100%

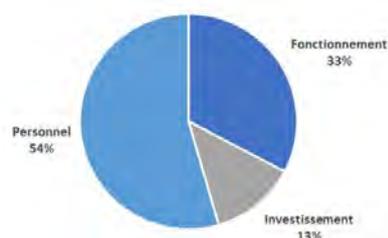
Tableau 1 : évolution des plafonds d'emplois

	2022		Total 2022	2023		Total 2023	2024		Total 2024	%
	Plafond Etat	Ressources propres		Plafond Etat	Ressources propres		Plafond Etat	Ressources propres		
CNSAD - PSL	41	1	42	41	2	43	41	-	41	1%
Dauphine - PSL	714	369	1 083	688	361	1 049	675	377	1 052	19%
ENC - PSL	136	29	165	137	30	166	139	32	171	3%
ENS - PSL	1 386	369	1 755	886	773	1 659	1 388	453	1 841	34%
Chime Paris-PSL	99	51	150	98	52	150	125	25	150	3%
EPHE-PSL	360	97	457	356	103	459	347	120	467	9%
ESPCI Paris-PSL	-	343	343	-	324	324	-	399	399	7%
Fondation PSL	-	65	65	-	69	69	-	102	102	2%
Mines Paris - PSL	486	57	543	483	78	562	492	93	585	11%
Observatoire de Paris - PSL	336	47	383	344	55	399	342	68	410	8%
PSL - siège	66	84	150	28	138	166	31	157	188	3%
Total général	3 623	1 513	5 135	3 061	1 985	5 046	3 580	1 826	5 405	
							ENSAD Paris - PSL	151	17	168
							ENSA Paris-Malaquais PSL	18	2	20
							TOTAL GENERAL dont ENSAD Paris PSL et ENSA Paris-Malaquais PSL	3 749	1 844	5 593

Tableau 2 : Autorisations budgétaires

	2023		2024		
	AE	CP	AE	CP	% CP
Personnel	364 354 630	364 354 630	371 986 683	371 986 683	54%
Fonctionnement	184 819 630	185 961 043	214 814 529	223 057 363	33%
Investissement	89 469 874	91 923 328	87 431 734	87 699 253	13%
TOTAL DEPENSES	638 644 135	642 239 001	674 232 945	682 743 298	100%
TOTAL dt ENSAD PSL + ENSA-Malaquais PSL			692 557 195	709 398 106	

Dépenses BI 2024 - CP



RECVTTES			
	2023	2024	%
Subventions pour charges de service public	318 637 731	314 657 731	49%
Autres financements de l'Etat	84 011 253	75 742 795	12%
Fiscalité affectée	886 280	844 521	0%
Autres financements publics	76 663 113	90 297 839	14%
Recettes propres	137 368 672	163 358 818	25%
TOTAL DES RECETTES	617 567 049	644 901 704	100%
Solde budgétaire	-24 671 952	-37 841 594	
TOTAL dt ENSAD PSL et ENSA Malaquais PSL		667 510 731	
Solde budgétaire		-41 887 375	

Evolution des dépenses

Dépenses (*)	2023		2024	
	AE	CP	AE	CP
CNSAD - PSL	4 379 161 €	4 878 816 €	4 594 636 €	5 131 686 €
Dauphine - PSL	126 867 525 €	119 372 365 €	123 116 646 €	119 063 988 €
ENC - PSL	13 020 324 €	13 020 324 €	12 912 268 €	12 912 268 €
ENS - PSL	142 187 899 €	143 381 001 €	147 264 601 €	145 689 194 €
Chimie Paris-PSL	19 786 051 €	18 877 235 €	21 522 842 €	20 357 053 €
EPHE-PSL	45 527 730 €	46 871 000 €	48 160 600 €	49 343 600 €
ESPCI Paris-PSL	95 132 743 €	95 132 743 €	84 907 180 €	84 907 180 €
Fondation PSL	18 512 231 €	20 250 134 €	22 002 523 €	23 853 357 €
Mines Paris - PSL	85 721 279 €	85 721 279 €	77 310 000 €	79 310 000 €
Observatoire de Paris - PSL	42 799 131 €	41 172 085 €	44 774 828 €	44 525 533 €
PSL - siège	43 730 061 €	53 562 019 €	87 668 722 €	97 549 439 €
Total général	638 644 135 €	642 239 001 €	674 232 945 €	682 743 298 €

* Hors ENSAD et ENSA

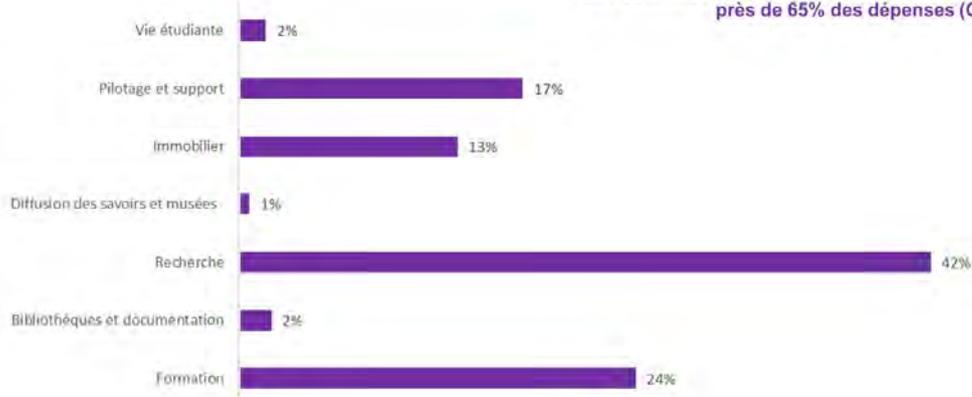
Les crédits de paiement augmentent au total de 6%

entre le BI 2023 et le BI 2024

Dépense CP	Fonctionnement	Investissement	Personnel	Total	MS/Total
CNSAD - PSL	1 664 275 €	598 011 €	2 869 400 €	5 131 686 €	56%
Dauphine - PSL	24 065 988 €	4 261 000 €	90 737 000 €	119 063 988 €	76%
ENC - PSL	1 870 937 €	803 200 €	10 238 131 €	12 912 268 €	79%
ENS - PSL	37 652 470 €	11 466 065 €	96 570 659 €	145 689 194 €	66%
Chimie Paris-PSL	4 143 178 €	4 274 920 €	11 938 954 €	20 357 053 €	59%
EPHE-PSL	7 913 350 €	757 120 €	40 673 130 €	49 343 600 €	82%
ESPCI Paris-PSL	14 719 347 €	51 005 038 €	19 182 795 €	84 907 180 €	23%
Fondation PSL	16 432 485 €	1 199 000 €	6 321 872 €	23 953 357 €	26%
Mines Paris - PSL	20 955 000 €	7 595 000 €	50 760 000 €	79 310 000 €	64%
Observatoire de Paris - PSL	10 148 155 €	4 288 899 €	30 088 479 €	44 525 533 €	68%
PSL - siège	83 747 177 €	1 196 000 €	12 606 262 €	97 549 439 €	13%
Total	223 312 363 €	87 444 253 €	371 986 683 €	682 743 298 €	

Dépense CP	Fonctionnement	Investissement	Personnel	Total
ENSAD Paris - PSL	6 342 970 €	5 329 000 €	11 104 968 €	22 776 938 €
ENSA Paris-Malaquais PSL	1 926 027 €	590 400 €	1 361 443 €	3 877 870 €
Total	8 268 997 €	5 919 400 €	12 466 411 €	26 654 808 €

Répartition des crédits par destinations

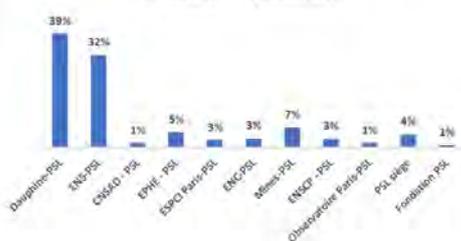


Les domaines de la formation et de la recherche représentent près de 65% des dépenses (CP)

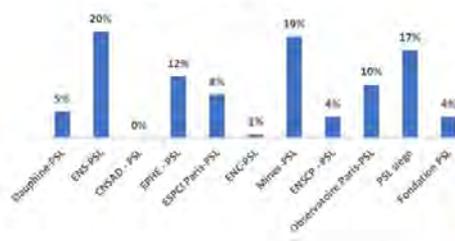
Répartition des crédits par destinations et établissements-composantes

	Dauphine-PSL	ENS-PSL	CNSAD - PSL	EPHE - PSL	ESPCI Paris-PSL	ENC-PSL	Mines-PSL	ENSCP - PSL	Observatoire Paris-PSL	PSL siège	Fondation PSL	Total
Formation	63 804 000 €	51 728 917 €	2 308 747 €	8 466 982 €	4 194 264 €	5 095 760 €	11 230 000 €	5 009 380 €	2 270 405 €	7 261 066 €	1 433 587 €	162 803 108 €
Bibliothèques et documentation	4 574 000 €	4 895 746 €	- €	544 696 €	381 849 €	1 142 456 €	- €	59 007 €	998 600 €	837 372 €	288 232 €	13 701 958 €
Recherche	12 898 731 €	52 239 032 €	36 114 €	30 212 380 €	21 414 199 €	1 716 148 €	49 770 000 €	10 441 393 €	26 254 832 €	68 207 607 €	10 355 600 €	283 548 037 €
Diffusion des savoirs et musées	- €	771 316 €	45 400 €	1 597 771 €	80 000 €	837 753 €	- €	- €	934 800 €	483 963 €	77 655 €	4 808 698 €
Immobilier	11 253 257 €	8 801 644 €	- €	2 851 077 €	53 574 879 €	1 194 665 €	- €	661 230 €	6 111 762 €	1 510 485 €	3 942 571 €	89 901 570 €
Pilotage et support	23 409 000 €	23 069 204 €	2 539 926 €	5 615 694 €	4 846 769 €	2 917 486 €	17 855 000 €	4 177 642 €	7 951 634 €	16 752 322 €	7 545 712 €	116 680 409 €
Vie étudiante	3 125 000 €	4 183 335 €	201 500 €	55 000 €	415 200 €	8 000 €	450 000 €	6 400 €	3 500 €	2 516 624 €	330 000 €	11 301 559 €
Total	119 063 988 €	145 689 195 €	5 131 686 €	40 343 600 €	84 907 180 €	12 912 268 €	79 310 000 €	20 357 053 €	44 525 633 €	97 549 439 €	23 953 357 €	682 743 288 €

CP dédiés à la Formation



CP dédiés à la Recherche

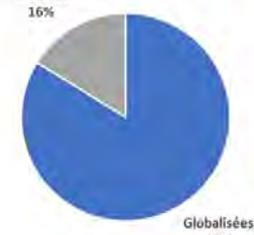


31

Focus sur les recettes

Recettes	Globalisées	Fléchées	Total	dont SCSP	Part SCSP sur le total des recettes
CNSAD - PSL	4 195 830 €	368 960 €	4 564 790 €	3 988 120 €	87%
Dauphine - PSL	116 962 760 €	- €	116 962 760 €	63 270 820 €	54%
ENC - PSL	12 388 744 €	- €	12 388 744 €	10 313 248 €	83%
ENS - PSL	111 694 767 €	31 379 322 €	143 074 089 €	97 568 681 €	68%
Chimie Paris-PSL	17 980 559 €	- €	17 980 559 €	10 484 648 €	58%
EPHE-PSL	43 835 769 €	3 874 831 €	47 710 600 €	36 173 268 €	76%
ESPCI Paris-PSL	28 015 815 €	56 891 365 €	84 907 180 €	- €	0%
Fondation PSL	20 682 177 €	- €	20 682 177 €	- €	0%
Mines Paris - PSL	69 423 129 €	5 654 191 €	75 077 320 €	51 931 306 €	69%
Observatoire de Paris - PSL	36 503 698 €	6 156 843 €	42 660 541 €	32 469 235 €	76%
PSL - siège	78 892 945 €	- €	78 892 945 €	8 458 405 €	11%
Total	540 576 193 €	104 325 512 €	644 901 704 €	314 657 731 €	49%

Fléchées



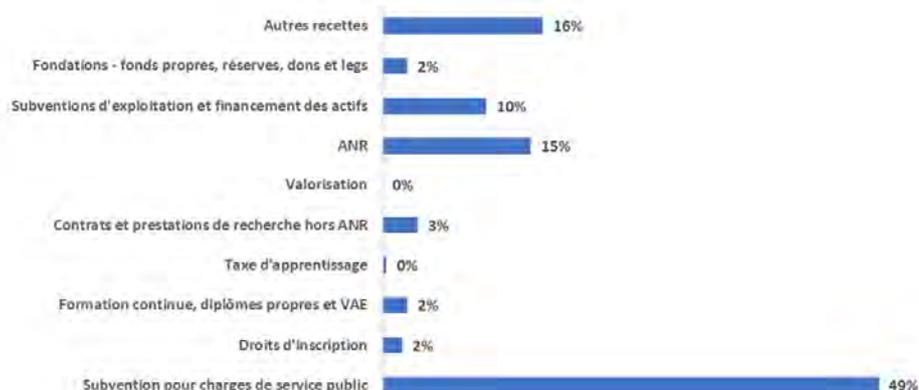
Les recettes augmentent au total de 4% entre le BI 2023 et le BI 2024

Recettes	Globalisées	Fléchées	Total	dont SCSP	Part SCSP sur le total des recettes
ENSAO Paris - PSL	12 746 778 €	6 991 936 €	19 738 714 €	12 133 078 €	61%
ENSA Paris-Malaquais PSL	2 366 252 €	504 061 €	2 870 313 €	1 866 252 €	65%
Total	15 113 030 €	7 495 997 €	22 609 027 €	13 999 330 €	62%

BI	Recettes	
2021	489 884 121 €	
2022	570 815 876 €	
2023	617 567 049 €	
2024	644 901 704 €	4%

32

Répartition des recettes par origines



Situation patrimoniale BI 2024

Principaux agrégats	Résultat prévisionnel	Niveau FDR	Niveau de la trésorerie
CNSAD - PSL	- 131 140 €	1 885 627 €	2 003 509 €
Dauphine - PSL	- 1 450 000 €	34 264 519 €	42 211 436 €
ENC - PSL	- 222 805 €	1 644 083 €	2 333 492 €
ENS - PSL	- 1 897 120 €	17 599 792 €	23 024 942 €
Chimie Paris-PSL	43 888 €	3 552 471 €	3 683 408 €
EPHE-PSL	- 1 928 412 €	2 832 377 €	6 512 424 €
ESPCI Paris-PSL	- €		
Fondation PSL	6 165 €	904 679 €	26 254 628 €
Mines Paris - PSL	- 218 694 €	15 906 498 €	12 739 211 €
Observatoire de Paris - PSL	1 382 326 €	9 889 557 €	9 248 247 €
PSL - siège	158 812 €	14 040 837 €	31 395 532 €
Total	- 4 256 981 €	100 711 082 €	159 406 830 €
BI 2023	- 9 916 050 €	104 078 249 €	120 244 265 €

Principaux agrégats	Résultat prévisionnel	Niveau FDR	Niveau de la trésorerie
ENSAD Paris - PSL	1 836 548 €	7 083 525 €	7 004 822 €
ENSA Paris-Malaquais PSL	- 557 157 €	817 859 €	1 124 076 €
Total	1 279 391 €	7 901 384 €	8 128 898 €

Le Président indique que la subvention pour charge de service publique est l'illustration de la non-autonomie des universités.

Le Président remercie le travail mené d'agrégat d'information et félicite les équipes. A la suite de la remarque d'un administrateur, les pistes d'amélioration existent : le budget est fondé sur les budgets initiaux des établissements, lesquels n'intègrent pas la part des organismes de recherche, importante s'agissant des personnels ou des dépenses de recherche. Il convient donc dans la présentation du budget PSL de préciser quand sont ou non intégrés les organismes de recherche.

Un administrateur souligne la part importante des ressources propres (90%) dans le budget de PSL. Une telle situation la met à l'abri de la baisse structurelle de la subvention

pour charge de service public, qui diminue en termes réels d'année en année du fait de l'inflation. Néanmoins, ce taux révèle aussi une certaine fragilité, si on ne tient pas compte de l'anticipation d'un budget dans lequel on prendrait en compte la fin des appels à projets : on rappelle de fait que de nombreux emplois sont gagés sur les ressources propres issues des appels à projets. Une telle anticipation pourrait faire partie des pistes d'amélioration.

Un administrateur se réjouit de pouvoir disposer d'une vision agrégée. Il approuve l'idée d'une anticipation de la fin des appels à projets, notamment pour les masters financés via les CMA, dont la durée de vie est déterminée. Il appelle de ses vœux l'intégration des chiffres du CNRS, de l'Inserm et d'INRIA de manière à pouvoir refléter toute l'activité de l'Université.

Un administrateur constate la présence quasi exclusive du titre 2, ce qui peut donner une image tronquée des moyens dont l'établissement dispose. A titre d'exemple, les personnels de son établissement sont gérés par sa tutelle ministérielle et la question se pose d'un passage à l'autonomie.

Le Président propose de passer au vote.

Le budget initial 2024 est adopté à l'unanimité, 6 abstentions. (34 voix)

➤ **A4 Entrée de PSL au sein du Groupement d'Intérêt Public Cancéropôle Île-de-France**

Compte tenu de la double implication de PSL dans l'institut des Cancers des femmes et dans PariSanté Campus, le Président a entrepris, en accord avec l'Institut Curie, la démarche d'intégration de PSL dans le Groupement d'Intérêt public Cancéropôle Ile-de-France, GIP qui regroupe les principaux acteurs du domaine dont l'APHP, Sorbonne Université, Gustave Roussy, Paris Cité.

L'objet de ce GIP, qui figure dans le la convention modificatrice votée en ce moment même par ses acteurs et disponible sur le drive, est multiple, allant de programmes de recherche transversaux et pluridisciplinaires communs, d'action de formations à et par la recherche, en passant par des actions de transfert entre la recherche et la prise en charge des malades atteints du cancer ou bien de valorisation.

La gouvernance de ce GIP repose sur deux instances principales : l'Assemblée générale d'une part, le comité d'orientation et de pilotage stratégique d'autre part.

La participation annuelle en numéraire de PSL s'élève à cinq mille euros.

Le Président propose de passer au vote.

L'entrée de PSL au sein du Groupement d'Intérêt Public Cancéropôle Île-de-France est adoptée à l'unanimité.

➤ **A5 Rapport social unique (RSU)**

La Directrice des Ressources Humaines présente le RSU.

Un document commun pour l'Université et la FCS

Fondation : en deçà du seuil qui rend la production d'un bilan social obligatoire (moins de 300 salariés)

Université : Document obligatoire

Le rapport social unique comporte 7 grandes familles d'indicateurs de la politique sociale RH:

- Effectifs
- Carrières
- Rémunérations et charges accessoires
- Formation des personnels
- Hygiène, sécurité et conditions de travail
- Action sociale, culturelle et sportive
- Relations professionnelles/Dialogue Social

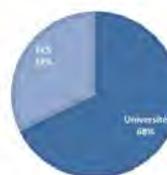
Les éléments présentés sont un extrait du document complet transmis.

PSL 

1.4 L'effectif global de PSL

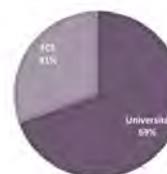
Personnels de PSL 2021														Moyenne annuelle
	01/21	02/21	03/21	04/21	05/21	06/21	07/21	08/21	09/21	10/21	11/21	12/21		
Université	123	119	119	120	122	126	126	125	120	125	130	129		124
FCS	69	67	67	58	60	59	59	56	52	54	53	53		59
Total général	192	186	186	178	182	185	185	181	172	179	183	182		183

EFFECTIFS PSL 2021



Personnels de PSL 2022														Moyenne annuelle
	01/22	02/22	03/22	04/22	05/22	06/22	07/22	08/22	09/22	10/22	11/22	12/22		
Université	130	127	126	128	132	129	127	129	125	115	118	118		125
FCS	56	55	55	54	53	55	55	50	55	56	59	58		55
Total général	186	182	181	182	185	184	182	179	180	171	177	176		180

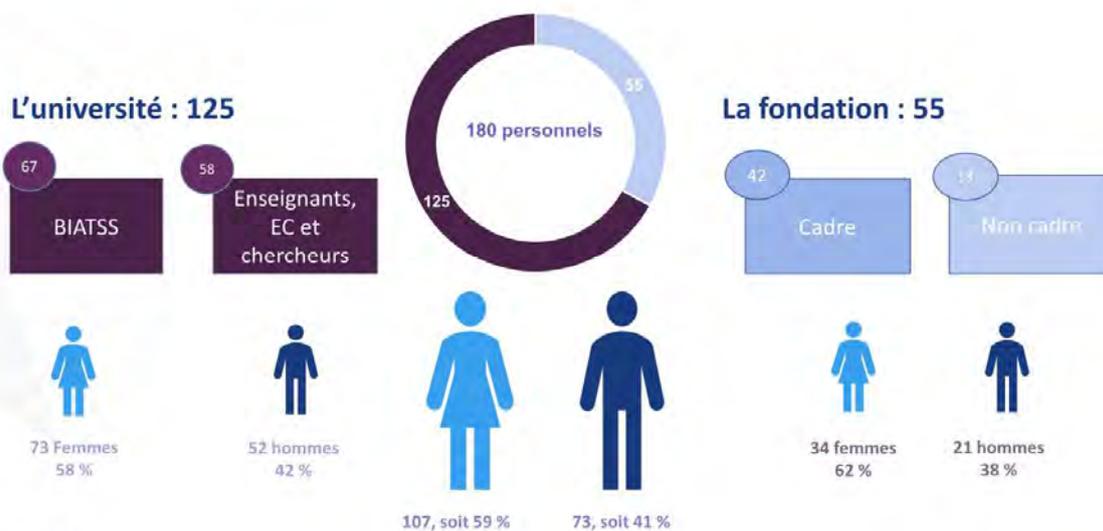
EFFECTIFS PSL 2022



PSL 

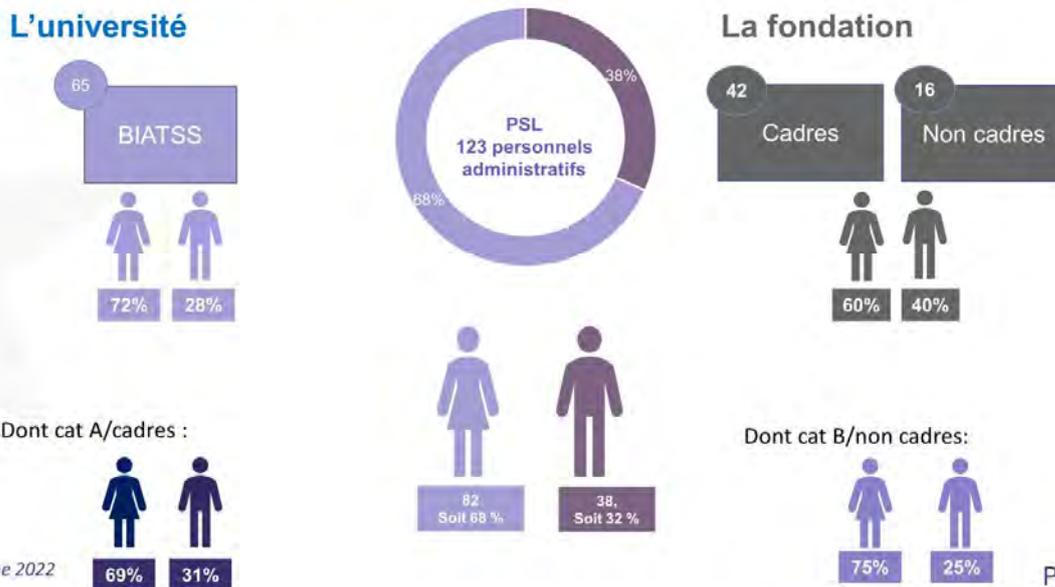


1.5 Les personnels de PSL (hors vacataires) – Année 2022



Moyenne 2022

2.3. Démographie des personnels administratifs (BIATSS)

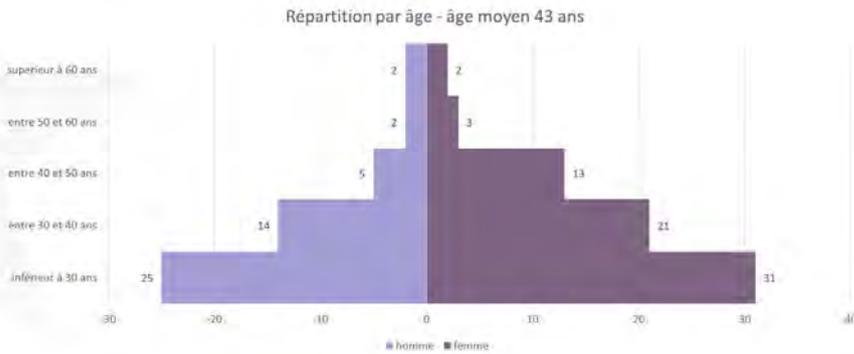


Moyenne 2022

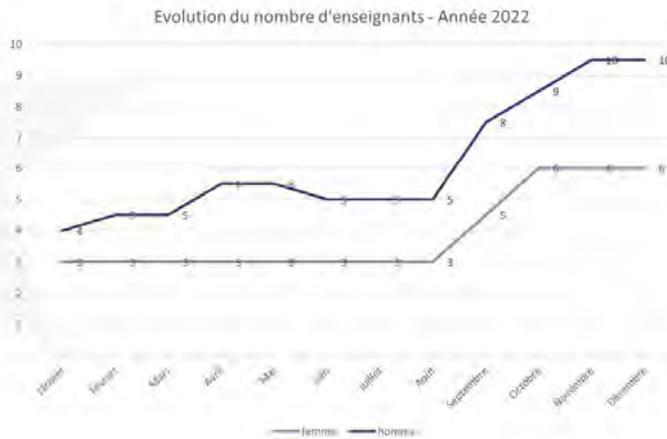


2.5. Répartition par âge

Pyramide des âges des personnels administratifs – PSL université et fondation – Moyenne 2022



2.6. Les personnels enseignants- Université – Moyenne 2022



Un âge moyen en baisse de 5 points pour l'année universitaire 2022-2023 (44 ans en 2021-2022).
Il revêt des différences selon les sexes :
- âge moyen des femmes : 34 ans
- âge moyen des hommes : 43 ans

Du fait du faible nombre d'enseignants chercheurs, la moyenne varie grandement selon certaines individualités.

3. Les autres catégories de personnels

3.1.1 Focus sur les Vice-Présidentes et Vice-présidents

Cinq vice-présidences:

- Formation
- Recherche, science et société
- Relations internationales
- Développement et partenariat
- Vie étudiante et RSE



3



2

3. Les autres catégories de personnels

3.1.2 Focus sur le CODIR

16 directions au 31 décembre 2022, dont 14 postes pourvus à cette date, soit 58 % de directrices et 42 % de directeurs :



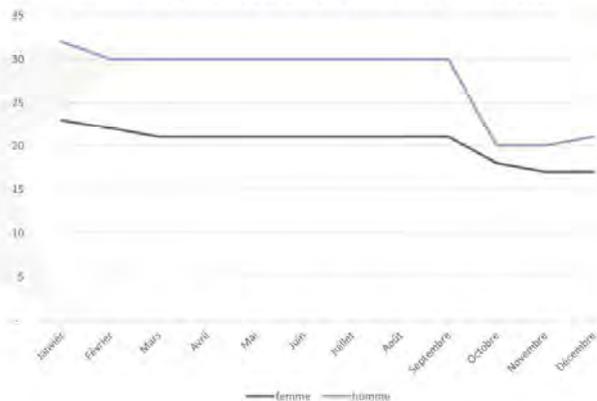
8



6

3.2. Focus sur les doctorants contractuels – Année 2022

Evolution du nombre de doctorants contractuels – Année 2022



Observation : En comparaison à l'année passée, les effectifs mensuels varient. En effet, l'année universitaire 2022-2023, marque une baisse notable des effectifs.

Explication : Les contrats doctoraux ont été transférés à l'Institut Curie dans le cadre de la délégation de gestion



40%

60%

Âge moyen
27 ans

80%
Nationalité
française

20%
Autres
nationalités

Carrières

1. Mouvements des personnels entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022

FONDATION

18 nouveaux collaborateurs et collaboratrices ont rejoint la FCS

SORTIES FCS

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022, **8** collaborateurs ont quitté la FCS (hors stagiaires)

UNIVERSITE

51 nouveaux collaborateurs ont rejoint l'université.

+17 contractuels étudiants ont été recrutés au cours de l'année 2022

SORTIES UNIVERSITE

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022, **36** collaborateurs ont quitté l'université (hors stagiaires et vacataires)

Données hors stagiaires et vacataires

	2020		2022		Delta entrées	Delta sorties
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties		
Université	27	8	51	36	24	28
Fondation	13	20	18	8	5	-12

La rémunération

1. La structure de la masse salariale

1.1. L'université



• Crédits de masse salariale



Pour rappel, la part de la masse salariale financée augmente de 15 points entre 2021 et 2022 (54 % en 2021). C'est la conséquence d'une augmentation nette de l'obtention d'appels à projets.

A cette indication, la masse salariale de l'université augmente de plus de 450 K€ entre les deux exercices

• Dépenses de masse salariale



1.2. La fondation



• Crédits de masse salariale



A l'inverse de l'université, la consommation de la masse salariale de la fondation est stable entre 2021 et 2022.

Dans sa structure, la masse salariale augmente de 3 points en ressources propres.

• Dépenses de masse salariale

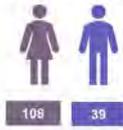


Les formations

1. Les formations

1.1. La population formée par genre et par thématique de formation

En 2022, 147 personnels de l'université et de la Fondation ont été formés à PSL, sur une population totale de 180 :



Répartition par sexe aux actions de formation	Femme	Homme	Total général
AMELIORER SA CULTURE ADMINISTRATIVE : SE PREPARER AUX CONCOURS	1	3	4
APPROFONDIR SES PRATIQUES PEDAGOGIQUES	6	1	7
EXERCER UN MANAGEMENT RESPONSABLE ET BIENVEILLANT	23	7	30
MIEUX MAITRISER LES OUTILS BUREAUTIQUES ET NUMERIQUES	31	7	38
PRATIQUER UNE LANGUE ETRANGERE	5	2	7
SE FORMER A LA PREVENTION DES RISQUES*	14	8	22
SE PROFESSIONNALISER : S'ADAPTER A SON POSTE DE TRAVAIL	15	8	23
S'ENGAGER DANS UNE DEMARCHE ETHIQUE, RSE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE	10	1	11
S'EPANOUIR GRACE AU DEVELOPPEMENT PERSONNEL	3	2	5
Total général	108	39	147

En 2020, seules 49 personnes avaient pu participer à une action de formation

Formation VSS 2022

*Au-travers des formations en prévention des risques, en 2022, 6 personnes ont suivi 25h de formation traitant de la prévention des violences sexuelles et sexistes

Les encadrants :

En 2023 : PSL a organisé le 4 octobre une formation avec l'organisme La Fusée pour former les encadrants aux VSS

Les nouveaux arrivants: VVS lors de la journée d'intégration des personnels de l'Ecole interne

Session de mai 2023 : 12 personnes

Session d'octobre 2023 : 24 personnes

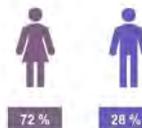
1. Les formations

1.2 : Le nombre d'heures de formation par thématique:

Somme de Heures suivies	Femme	Homme	Total général
AMELIORER SA CULTURE ADMINISTRATIVE : SE PREPARER AUX CONCOURS	14	23	37
APPROFONDIR SES PRATIQUES PEDAGOGIQUES	15	0	15
EXERCER UN MANAGEMENT RESPONSABLE ET BIENVEILLANT	244	56,5	300,5
MIEUX MAITRISER LES OUTILS BUREAUTIQUES ET NUMERIQUES	122	24	146,25
PRATIQUER UNE LANGUE ETRANGERE	42	14,5	56,5
SE FORMER A LA PREVENTION DES RISQUES	24	54,5	78,5
SE PROFESSIONNALISER : S'ADAPTER A SON POSTE DE TRAVAIL	35	23	57,5
S'ENGAGER DANS UNE DEMARCHE ETHIQUE, RSE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE	25	3	28
S'EPANOUIR GRACE AU DEVELOPPEMENT PERSONNEL	25	16	41
Total général	545,75	214,5	760,25

L'année 2022 représente plus de 760 heures de formation.

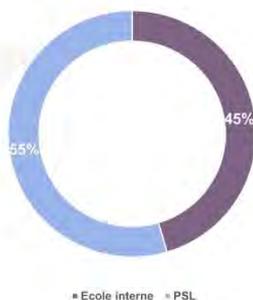
Les femmes représentent à elles seules 72 % des heures de formation effectuées.



2. Le budget

2.1. Evolution du budget alloué à la formation du personnel

Repartition du budget



L'école interne

L'école interne a vocation à organiser et à mettre en œuvre des programmes de formations collectives continues. Elle élabore notamment un plan stratégique de formation pluriannuel PSL, ainsi que sa déclinaison par année civile, validée par les instances de PSL;

Le domaine de compétence de l'Ecole interne PSL s'étend à l'ensemble des personnels employés par les établissements signataires.



Relations professionnelles et dialogue social

1. Dialogue social et relations professionnelles

1.1 Les instances du dialogue social : des instances renouvelées

• Le comité social économique (CSE):

Créé en juillet 2019, et réélu en juillet 2023, pour un mandat de 4 ans

Attributions principales : La délégation du personnel au CSE a pour mission de présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives sur les points suivants :

- Salaires
- Application du code du travail et des autres dispositions légales concernant notamment la protection sociale
- Conventions et accords applicables dans l'entreprise

Elle contribue à promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'entreprise. Elle réalise des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel.

Nombre de membres constituant le CSE en 2023 :
3 représentants titulaires et 3 suppléants

Nombre de réunions en 2022 : 5

• Comité social d'administration (CSA) :

Elu fin 2022, pour un mandat de 4 ans

Attributions principales : Le Comité social d'administration est une instance que l'administration se doit de consulter avant certaines décisions intéressant le fonctionnement et l'organisation des services. Il doit notamment être consulté sur les questions relatives :

- à l'organisation et au fonctionnement des services
- aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations et leur incidence sur les personnels
- à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences
- à la formation des personnels.

Nombre de membres constituant le CSA en 2022 :
3 représentants et 3 suppléants

Nombre de réunions en 2022 : 8



Le Président revient sur la formation des personnels du siège de PSL aux violences sexuelles et sexistes qui répond à une question posée lors d'une précédente séance par une élue.

Partant du rapport complet, un élu remarque que le montant des intervenants extérieurs dans le cadre de vacations est passé de 200k€ à 30k€ de 2021 à 2022 : cette baisse, explique la Directrice des Ressources Humaines, s'explique par le recrutement d'enseignants par l'Université. L'élu s'étonne que les personnels de catégorie A se forment plus que ceux de catégorie B, ce que confirme la Directrice des Ressources Humaines tout en rappelant la part plus importante de catégories A au siège de PSL. L'élu demande comment fonctionne le budget de la formation interne. La Directrice des Ressources Humaines répond qu'elle repose sur l'offre de l'école interne avec une convention répartie au sein des établissements. PSL garde une partie du budget propre pour la formation et organise des formations en interne.

Un élu demande une explication sur l'écart de salaire entre femmes et hommes. La Directrice des Ressources Humaines l'explique par l'ancienneté : la question a été soulevée en CSA et en CSE ; elle sera travaillée dans le cadre du plan égalité femme homme.

Le Président propose de procéder au vote sur le rapport social unique.
Ce point est adopté à l'unanimité (34 voix).

➤ A6 Grille des rémunérations

Suite à la mise en œuvre des mesures dites Guerini, consistant notamment en l'évolution du point d'indice et de l'intégration de 5 points d'indice à toute la grille des agents titulaires, la grille des rémunérations votée par le Conseil d'administration a été réactualisée. Une note explicative a été remise aux participants. La grille a reçu un avis favorable à l'unanimité du comité des rémunérations réuni le 7 décembre.

Il n'y a pas de question et il est procédé au vote.

La grille des rémunérations est adoptée à l'unanimité.

➤ A7 Référentiel des enseignants chercheurs

Ce référentiel, indique le Président, a reçu un avis positif à l'unanimité du comité des rémunérations réuni le 7 décembre. Deux documents y sont rattachés, intitulés 8A et 8B. Il s'agit, ajoute la Directrice Générale des Services, du référentiel enseignant, qui reprend les lignes existantes, ajoute une ligne « référent dans le cadre des parcours du CPES » et procède à l'actualisation de deux décisions de 2018, reprises en 2020, relatives à la rémunération des vice-Présidents. Dans un objectif d'équité et de transparence, un montant forfaitaire avait été proposé, plafonné à la rémunération principale. La décision proposée est identique, mais elle ne fait pas référence au plafonnement des 126k€ dès lors que ce plafonnement s'applique à n'importe quel poste de titulaire Etat. Il en va de même pour le Président : le plafond des rémunérations, arrêté en 2018, n'a pas été réévalué en 2020. Au regard des évolutions des grilles de titulaire, il est demandé de fixer un plafond au montant maximum de 180k€.

Un élu estime que le document de 2020 prévoyait, pour les Vice-présidents, une rémunération maximale de 126k€ (rémunération principale et indemnisation PSL). Ce que le nouveau texte propose, c'est une rémunération principale maximale de 126k€ à laquelle s'ajouterait un montant forfaitaire : l'augmentation serait donc importante, bien qu'elle soit difficile à évaluer, compte tenu des variations de la rémunération principale. Le bilan, quoi qu'il en soit, n'est pas clair. S'agissant du Président de PSL, il comprend que la rémunération proposée correspond à un maximum, mais ne sait si cette décision qui portait sur du net est à la discrétion du titulaire de la fonction. En l'état, une telle demande correspondrait à une augmentation de 9% de 2023 sur 2024 : est-ce le cas pour le reste des personnels de l'établissement ?

La Directrice Générale des Services indique qu'il s'agit de brut. Le montant ne pouvait dépasser 165k€ ; il passe désormais à 180k€. La réglementation GIPA veut qu'entre 2018 et 2022 tout personnel indicé qui n'a pas bénéficié d'une augmentation de 8,5% ait une récupération sur les montants 2023 et bénéficie ainsi d'une opération de rattrapage. En la présente occurrence, il est fait référence à une décision datant de 2020, qui était une actualisation due au passage au nouvel établissement « Université PSL ». On se réfère alors déjà à une décision du mois de juillet 2018 : la période concernée court donc bien de 2018 à 2023. S'agissant de la rémunération du Président, il s'agit bien d'un maximum, étant rappelé qu'il est interdit de publier les salaires individuels. Ce montant est calé non sur la personne, mais sur les évolutions des grilles des titulaires de l'Etat. S'agissant de la rémunération des Vice-présidents, il s'agit d'un montant forfaitaire et la volonté a été de respecter une équité de traitement au regard d'une fonction : le montant auparavant arrêté était de 1833€ avec un plafonnement global d'une rémunération brute de 126k€. Il est proposé d'enlever le plafonnement de façon à séparer la fonction et la mission, en considérant qu'il y a une équité de traitement à opérer : les missions et les fonctions sont très larges, très prenantes, et, pour être pleinement reconnues, ne doivent pas être évaluées en fonction de la rémunération principale, mais bien en fonction du statut de vice-président de PSL, soit l'option d'un montant forfaitaire avec une transparence des montants, tout en restant sur le même montant que celui arrêté en 2018 et repris en 2020 par les décisions du conseil d'administration.

Un administrateur, membre du comité des rémunérations, indique que le changement, pour les vice-présidents, réside dans le plafond d'une rémunération indépendante de PSL : il a pensé équitable que, quelle que soit la rémunération de base, les Vice-

présidents soient tous traités de façon équivalente. S'agissant de l'autre point, il s'agit d'une évolution due uniquement à l'évolution du point d'indice ; il n'y a rien de discrétionnaire de ce point de vue.

Un élu confirme : concernant la présidence, il s'agit d'un effet mécanique qui n'implique pas du tout une augmentation de 9% ; concernant les Vice-présidents, la logique qui a présidé à la recommandation était une équité d'accès, étant entendu que les rémunérations principales ne sont, elles, pas versées par le siège de PSL.

Un élu approuve l'idée selon laquelle les rémunérations des vice-Présidents sont indépendantes de leur rémunération principale. Il regrette toutefois la désunion des élus lorsqu'il s'est agi de composer le comité des rémunérations, i. e. le rejet des élus étudiants. Il votera contre.

Un administrateur demande s'il y a une autorisation de cumul pour les vice-Présidents. Seul l'employeur principal, indique la Directrice des Ressources Humaines, peut l'autoriser et non PSL Siège.

Un administrateur estime nécessaire de souligner le travail considérable accompli par les vice-Présidents. Ce point, témoigne un autre administrateur, a été rappelé en comité des rémunérations.

Un élu demande des précisions sur les rumeurs de départ de la vice-Présidente Formation. Le Président confirme l'information. Son remplacement est en cours et la personne candidate sera présentée au prochain Conseil d'administration. En revanche, elle ne dirigera pas le premier cycle, la fonction est désormais occupée par Cédric DEFFAYET : le cumul des deux fonctions était trop lourd.

Le Président propose de procéder au vote.

Le point est adopté à la majorité, 6 contre.

➤ **A8 Désignation de Luciano Saso (en remplacement de Luigi Ambrosio) au Comité d'Orientation Stratégique (COS)**

En raison de trop nombreux engagements, le professeur Luigi Ambrosio, Directeur de l'École normale supérieure de Pise, a fait part de sa décision de démissionner du Conseil d'Orientation stratégique de l'Université PSL. En accord avec le Directoire, le Président propose, pour le remplacer, la candidature du Professeur Luciano Saso.

Spécialiste de la modulation pharmacologique du stress oxydatif, auteur de plus de 350 articles, *highly cited resercher*, Luciano Saso est professeur de pharmacologie à la Faculté de pharmacie et de médecine de l'Université Sapienza de Rome, dont il a été recteur adjoint de 2014 à 2022. Il possède en outre une expérience solide dans le domaine des relations internationales : il a été successivement membre du comité directeur de l'UNICA de 2011 à 2015, puis président de son conseil d'administration de 2015 à 2023 et, depuis 2023, Secrétaire général. Il rappelle qu'UNICA est un réseau interuniversitaire européen, qui regroupe 44 institutions réparties dans 33 capitales européennes. Son rôle est de promouvoir l'intégration et la coopération entre ses membres, de participer au développement du Processus de Bologne et de faciliter l'intégration des universités d'Europe centrale et de l'Est dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

Il n'y a pas de question et il est procédé au vote.

Ce point est adopté à l'unanimité.

B. Formation et recherche

- **B1 Modalités d'admission et capacités d'accueil pour l'année universitaire 2024-2025 du CPES, du CPPE, de la licence Sciences pour un Monde Durable et des diplômes nationaux de master de l'Université PSL**

Il est proposé, comme il est d'usage chaque année, de voter les modalités d'admission et les capacités d'accueil. Parcoursup se termine fin décembre. L'enjeu est non de valider les formations, mais d'en déterminer les capacités d'accueil. D'importants travaux sont annoncés au Lycée Henri IV : les capacités d'accueil du CPES seront maintenues grâce à l'ouverture du bâtiment Amyot.

Le Président demande s'il y a des questions.

Un administrateur note l'apparition d'un nouveau diplôme, la classe préparatoire au professorat des écoles (CPPE) : le sujet, suivi par son établissement, revêt un enjeu symbolique fort. Il ajoute le lancement d'une réflexion sur le premier cycle à l'échelle de PSL, notamment sur les humanités : les implications des établissements sont de plus en plus fortes sur le sujet.

Le Président rappelle que le vote porte uniquement sur les capacités d'accueil. S'agissant de la formation CPPE, il s'agit d'une anticipation, la formation n'étant pas pour l'instant créée : l'enjeu est, si la formation ouvrait à la rentrée 2024, de prévoir les vingt places nécessaires. Concrètement, le Ministre de l'Éducation nationale souhaite confier au Lycée Henri IV et à PSL la création d'une licence expérimentale destinée à former autrement les professeurs des écoles. Il s'agit, pour un nombre limité de candidats, d'obtenir une licence nationale leur permettant de passer le concours national de professorat des écoles. L'adossement à une Université permet seul de délivrer cette licence – ce que ne peut faire le Lycée Henri IV. Le partenariat entre PSL et le lycée Henri IV a fait ses preuves aux yeux du Ministère. Si la formation se fait, la maquette reste à bâtir avec les forces de PSL et selon ses principes. Le sujet pourra être évoqué lors d'un prochain conseil d'administration. En réponse à un élu, le Président ajoute que cette nouvelle formation, comme n'importe quelle autre, sera votée dans le cadre de la validation de l'offre de formation, conformément aux statuts de l'Université.

Le Président propose de procéder au vote.

Ce point est adopté à l'unanimité.

- **B2 Règlement intérieur de l'École Doctorale Sciences du Vivant**

Le Conseil d'administration du 12 octobre 2023 avait approuvé la désignation des membres du comité scientifique de l'école doctorale Sciences du Vivant, nouvellement créée par Décret le 27 juillet 2023. Il s'agit désormais de voter son règlement intérieur.

Le conseil de l'école doctorale, précise le vice-Président Recherche, Science et société, s'est réuni la première fois le 30 novembre dernier. Il a proposé la nomination de Clément Léna (ENS-PSL) comme directeur et de Stéphanie Miserey (Institut Curie) comme

directrice adjointe. Il a par ailleurs rédigé une proposition de règlement intérieur qui s'est appuyée sur l'arrêté doctoral du 25 mai 2016 et celui d'août 2022. Le taux d'encadrement maximum a été fixé à 3 doctorants par encadrant. Le conseil de l'école doctorale spécifiera les dispositions du concours, qui se déroulera en deux étapes, la première sur dossier, la seconde sur entretien. La durée des thèses est fixée à 3 ans ; des dérogations seront possibles selon les cas.

Un administrateur salue la création de cette école doctorale.

Le Président propose de procéder au vote.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

➤ **B3 Règlement du versement des bourses UROP**

Une première version du règlement a été adoptée en juin 2023.

L'objet est de simplifier sa mise en œuvre, de façon à ce que les bourses soient versées en deux et non trois fois.

Le président propose de procéder au vote.

Ce point est adopté à l'unanimité.

➤ **B4 Conventions de reversement des crédits dans le cadre des Écoles universitaires de recherche (EUR)**

Le solde budgétaire des EUR TRANSLITTERAE et FRONTCOG étant déficitaire, il est proposé de transférer les crédits à l'ENS-PSL. La procédure correspond à l'accord passé par l'ANR.

Il n'y a pas de question et il est procédé au vote.

Les conventions sont adoptées à l'unanimité.



C. Vie étudiante et responsabilité sociale

➤ C1 Bilan CVEC 2022-2023

La vice-Présidente Vie étudiante et Responsabilité sociale présente ce point.

Chiffres clés extraits du bilan CVEC 22-23



Il n'y a pas de question et il est procédé au vote.

Le bilan CVEC est adopté à l'unanimité.

➤ C2 Schéma Directeur de la Vie Etudiante

Ce point est présenté par la vice-Présidente Vie étudiante et Responsabilité sociale.

Contexte

- ✦ Une demande récente du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
 - Contexte de mise en place de la CVEC en 2018
 - Diverses missions ministérielles visant à mieux définir les priorités des politiques publiques en matière de bien-être étudiant (Rapport Jolion, etc...)

- ✦ Au sein de l'Université PSL
 - Une démarche de convergence des pratiques et visions des 12 établissements
 - Aboutissant à un unique SDVE commun
 - Une structuration facilitant le dialogue avec les partenaires territoriaux (Ville de Paris, Crous, Région IdF...)
 - Un gradient d'actions réalisables avec les moyens actuels à des actions plus ambitieuses => à financer par futurs AAP, partenariat...



Méthodologie et déroulé du projet



4 axes du Schéma Directeur

Axe 1 – Pilotage de la vie étudiante



Axe 2 – Vie citoyenne : soutien à l'engagement étudiant et associatif



Axe 3 – Vivre à PSL, vivre à Paris



Axe 4 – Vivre ensemble sur le campus



UNIVERSITY CAMPUS

PSL 

7

Axe 1 – Pilotage de la vie étudiante

Obj 1 – Créer les outils d'une politique fondée sur les données, le participatif et la recherche-action

Obj 2 – Structurer des instances de la vie étudiante à l'échelle PSL

Obj 3 – Etablir des canaux de communication pertinents et cohérents avec les pratiques des communautés étudiantes

Illustrations

- ✦ Comité de pilotage des données
- ✦ Recherche-action
- ✦ A terme observatoire de la vie étudiante (enquêtes thématiques...)

- ✦ Pérennisation des Assises VE
- ✦ Restructuration des jurys (ex. AIE...) pour plus de représentativité...

- ✦ Optimisation des canaux et outils de com
- ✦ Chantier « ENT »
- ✦ Animation réseau de « respo PSL » dans chaque association

PSL 

8

Axe 2 – Vie citoyenne : soutien à l’engagement étudiant et associatif

Obj 1 – Accompagner et créer des espaces pour les élues et élus étudiants de l’Université

Obj 2 – Créer des espaces de formation des étudiants et étudiantes engagées et responsables associatifs

Obj 3 – Accompagner les associations et les initiatives étudiants dans leurs projets et les rendre visibles sur l’ensemble du campus

Obj 4 – Harmoniser les pratiques de valorisation de l’engagement étudiant à l’échelle de l’Université

Illustrations

- ✦ Formations et vademecums sur ESR, gouvernance, budget, ...
- ✦ ...

- ✦ Idée force : « école interne » des responsables associatifs

- ✦ Charte associative
- ✦ Soutien juridique et admin
- ✦ Plateforme unique de demandes de subvention
- ✦ Annuaire des associations

Axe 3 – Vivre à PSL, vivre à Paris

Obj 1 – Améliorer et harmoniser l’accueil des étudiants internationaux

Obj 2 – Structurer une politique commune d’accompagnement à la recherche de logements et de développement de l’offre locative de PSL

Obj 3 – Consolider et développer l’offre en termes de santé et prévention

Obj 4 – Structurer et harmoniser l’offre et l’orientation vers l’emploi étudiant

Illustrations

- ✦ Renforcement des offres partenariales publiques et privées
- ✦ ...

- ✦ Développement d’une plateforme centralisant les petites annonces bailleurs, colocs...

- ✦ Renforcement des actions de prévention sur les campus...
- ✦ Harmonisation et dématérialisation des pratiques d’accompagnement des étudiants en situation de handicap

- ✦ Plateforme centralisée d’offres de contrats étudiants PSL
- ✦ Relais de plateformes d’offres d’emplois Région IdF

Axe 3 – Vivre à PSL, vivre à Paris (II)

Obj 5 – Renforcer les partenariats territoriaux sur les questions d'alimentation et de mobilité

Obj 6 – Harmoniser et renforcer les outils d'aides et d'action sociale à l'échelle de PSL

Illustrations

- ✦ Renforcement aide alimentaire
- ✦ Distributeurs de plats sains...
- ✦ Antennes d'AMAP

- ✦ Mise en place de la « clinique administrative »
- ✦ Démarche harmonisée et dématérialisée de demande d'aide...

Poste COMP 

Axe 4 – Vivre ensemble sur le campus

Obj 1 – Renforcer et diversifier l'offre sportive

Obj 2 – Structurer et faire connaître une offre d'activité culturelle à l'échelle de l'Université

Obj 3 – S'assurer que le campus est un espace sûr et inclusif

Obj 4 – Renforcer la circulation inter établissement

Illustrations

- ✦ Création d'équipes compétition à l'échelle de l'Université PSL

- ✦ Idée force « SMS culture » (valorisation des programmations des étab, union des BDA, forum des talents artistiques...)

- ✦ Cf CEV

- ✦ Cartographie des espaces associatifs de PSL

Poste COMP 

Un administrateur remercie pour le travail mené.

Le Président salue les efforts et se réjouit de l'extension du périmètre d'activités.

Il est procédé au vote.

Le Schéma directeur de la vie étudiante est adopté à l'unanimité.

III. QUESTIONS DIVERSES

- **Formation pour les personnels sur la prévention des violences sexistes et sexuelles**

Cf. section RSU du présent compte-rendu

- **Point d'information sur Amyot**

L'heure étant avancée, le point est reporté au prochain CA.

Le Président remercie les administratrices et administrateurs et leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

La prochaine séance est prévue le 14 mars 2024.

La séance est levée.

